

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XIV

MARS 1915

N° 3

PIE X

III

(Suite)

On a prétendu qu'en France du moins la politique de Pie X a été d'une intransigeance qui ne s'explique que par l'insuffisance de ses informations. On a affecté surtout de la mettre en opposition avec celle de son prédécesseur, comme si rien n'eût été changé dans la situation! Il y a en tous ces jugements beaucoup d'ignorance et d'inconsidération, quand il n'y a pas parti-pris de calomnie et de dénigrement.

Pie X ne pouvait plus en 1904 ce qui était possible dix ans plus tôt. Il se rendit compte dès le début de son pontificat que la République maçonnique de France ne tarderait pas à dénoncer le Concordat, après en avoir violé à loisir l'esprit et surtout la lettre depuis vingt ans. Il fit ce qu'il put pour retarder la rupture et n'y donner aucun prétexte; mais après vingt ans de retraite diplomatique où l'on avait dû abandonner les uns après les autres, non sans protestations, les intérêts catholiques, sans aucune compensation sérieuse, il était acculé à la lutte inévitable. S'il dut en porter tout le poids, et dans le désarroi et la désorganisation complète des forces catholiques en France, la faute n'en fut sûrement ni à son intransigeance ni à sa diplomatie. Quant à sacrifier, comme il l'eût fallu pour éviter momentanément une rupture, l'indépendance de la hiérarchie et le droit pour l'Eglise de posséder et de s'administrer elle-même, le Pape n'y songea nullement, parce que c'eût été de sa part non diplomatie, mais prévarication et trahison. Croit-on que Léon XIII la lui eût conseillée? (1)

1—Relire la si belle encyclique aux évêques de France de 6 janvier 1907: *Une fois encore*.

Après cela, que Pie X, qui eut toujours la foi et en éclaira toujours sa politique, n'ait pas cru, comme certains catholiques de France, que le plus mauvais ou le moins observé des concordats est toujours préférable à la séparation, et qu'en dehors du régime concordataire l'Eglise n'a plus les promesses de la vie éternelle, je ne l'oserais dire. Il a pu penser que c'est moins pour elle-même que pour les sociétés humaines que l'Eglise tient à faire alliance avec les pouvoirs civils, et que, si ceux-ci refusent son alliance, et ne veulent point profiter de son influence morale, qui est en tout temps le facteur le plus puissant de l'ordre et de la paix entre les citoyens et entre les nations, elle ne courra aucun risque à l'état d'indépendance et de liberté, sous le régime du droit commun. Pratiquement, si le concordat n'eût pas existé, après l'expérience faite, peut-être eût-il hésité à la préférer à une séparation loyale et de bonne foi, où l'Eglise n'a à redouter ni oppression, ni entraves.

Il a protesté contre la Séparation, parce qu'elle est injurieuse à Dieu en érigeant en principe l'athéisme des pouvoirs publics. Il a protesté parce qu'elle était de la part de l'Etat français la violation d'un contrat bilatéral qui lui imposait des devoirs de stricte justice envers l'Eglise, et au fond un acte de violence et un pur brigandage. Il a protesté parce que la loi de Séparation était en même temps une loi d'oppression et de spoliation. Le législateur s'était arrogé non seulement le droit de ne pas payer ses dettes envers l'Eglise, mais celui de disposer à son gré de tous ses biens. L'Eglise, pour en garder l'usage à titre précaire, devrait renoncer à son droit propre de posséder et d'administrer ses biens et accepter en tout l'ingérence et la tyrannie du pouvoir civil. Si elle refusait de les abandonner à des associations prétendues religieuses, constituées en dehors de l'autorité des évêques et du Pape, et sous la juridiction suprême du Conseil d'Etat, on l'en dépouillait, pour les attribuer à des fins étrangères au culte catholique et elle se condamnait à la mendicité et à la famine. Si elle subissait les conditions du législateur, elle mettait entre ses mains le moyen de la diviser par le schisme, de l'asservir, et finalement de la dépouiller légalement après l'avoir déshonorée. Le Pape vit clairement que, pour sauver l'Eglise en France, il fallait garder jalousement son indépendance, sa dignité et sa liberté. Cette politique n'était-elle pas très française? En tout cas elle était très catholique, et la preuve est faite, il n'y en avait pas de plus habile.

A certains moments de la vie de l'Eglise, quand tout manque du côté des hommes, elle doit compter sur Dieu et sur elle-même. Il y compta et sa foi sauva l'Eglise en France et couvrit l'ennemi de confusion.

Il y a peu de pages plus belles dans l'histoire de l'Eglise que celle qui racontera la lutte de près de dix années entre la violence, l'astuce, la fourberie, les habiletés scélérates d'un pouvoir sans aucun soupçon d'honneur et de loyauté d'une part, et un Pontife sans ruse et sans armes autres que sa droiture et sa confiance en Dieu. En vain le pouvoir supprima le budget des cultes pour en finir avec l'épiscopat. Le Pape choisit des évêques: il en consacre lui-même quatorze à la fois dans Saint-Pierre et les envoie sans argent, et sans ressources humaines, prendre la charge des Eglises qui les reçoivent comme des anges de Dieu. En vain par une campagne de presse et de tribune le pouvoir maçonnique tente de discréditer et de déshonorer le Pontife désarmé, qu'il a insulté comme jamais pouvoir ne fut insulté par une nation civilisée: le doux et ferme Pontife répond par un exposé des faits qui couvre de honte la diplomatie de la République devant le monde catholique. En vain, pour isoler du Pontife les catholiques de France, les maîtres brigands qui font les lois s'emparent de tous les biens de l'Eglise de France, et condamnent à la mendicité prêtres et évêques qui ne consentiront pas à subir l'ingérence sacrilège de l'Etat: prêtres et évêques attendent du Pontife le mot d'ordre, et sur un mot de lui, comme un seul homme, ils méprisent tout pour garder leur honneur et leur liberté et leur foi à la divine Constitution de l'Eglise.

Ce n'est pas la preuve d'une pénétration et d'un sens politique ordinaires pour Pie X, d'avoir du premier coup saisi la portée des lois si astucieusement rédigées pour tromper l'opinion publique, la bercer d'illusions et d'espérances vaines et, pendant ce temps-là, sous prétexte de légaliser l'occupation par les catholiques des biens de l'Eglise, se donner des moyens légaux de les entraîner au schisme, de les dépouiller et de les mettre dans une servitude plus dure et déshonorante que celle des derniers jours du Concordat. Combien de catholiques de France, clercs et laïques, ont mis des années à le comprendre! Ce n'est pas non plus le fait d'un homme qui ne connaissait pas exactement la situation, d'avoir su ce qu'il pouvait et

devait demander au clergé de France, de l'avoir entraîné tout entier à sa suite dans un acte magnifique d'obéissance, de renoncement et de confiance en Dieu, qui, n'eût-il pas dérouté la tactique de l'ennemi et rendu ses lois aussi odieuses qu'inutiles, aurait fait plus que vingt années de paix concordataire pour renouveler en lui l'esprit de son état et rendre à son ministère une efficacité et une ardeur conquérante qu'il ne se connaissait plus.

C'est un Pape intransigeant, comme tout Pape le sait être quand la constitution de l'Eglise est en jeu, mais c'est un Pape d'un sens politique très avisé, qui a condamné par l'encyclique *Vehementer nos* la loi dite de Séparation, et plus tard, par la lettre *Gravissimo officii munere*, les cultuelles chères aux catholiques de salon et d'Académie, et enfin en 1908, les mutuelles ecclésiastiques par lesquelles les législateurs maçonniques comptaient bien reprendre une partie des avantages perdus dans les deux campagnes de la Séparation et des associations cultuelles. Or, s'il y a deux choses aujourd'hui incontestables, c'est que cette politique a été la politique de Pie X, et qu'elle a sauvé l'Eglise de France peut-être du plus grand péril qu'elle ait couru dans son histoire. Tout le monde en convient aujourd'hui.

Voilà bientôt dix ans que l'Eglise vit en France sous le régime dit de Séparation: elle est plus forte, plus vivante et plus conquérante que jamais. On peut la trahir encore, la persécuter, la maltraiter, non plus la mépriser. Elle n'est plus esclave; elle est reine et elle est mère. Si on lui prend ses biens, elle s'en passe. Si on lui refuse une liberté, elle la prend. On ne lui ravira plus l'esprit et le cœur de ses enfants. Et l'heure vient, elle le sent, Pie X ne s'est pas lassé de l'espérer et de le prédire, où Dieu multipliera ses enfantements sur la terre de France, et ses fils plus nombreux, formés à une foi plus agissante et plus ferme, par un clergé lui-même sanctifié dans l'épreuve, referont une France chrétienne qui reprendra son rôle providentiel dans le monde, comme aux grands siècles de son histoire.

Voilà vue à l'œuvre "la politique de l'absolu," et qui "ne tient pas suffisamment compte des contingences!"

Le travail de restauration eût été bien autrement fécond, et il serait bien autrement efficace et irrésistible si, renonçant enfin à tant d'illusions et de chimères qui les divisent et les conduisent à l'impuissance, tous les catholiques de France avaient compris que c'est l'heure

pour eux d'être catholiques totalement, catholiques parfaitement, catholiques publiquement et catholiques uniquement. Pourtant le Pape, qui les a tant aimés, n'a cessé de le prêcher aux catholiques en général et à eux en particulier. Sans rappeler de nouveau toutes les premières encycliques et les directions si nombreuses, si fermes et si précises, données aux catholiques d'Italie, il y a tout un discours, écrit tout entier de la main du Pape, qu'il a fait traduire, et qu'il a voulu prononcer en français devant quarante mille pèlerins de France à l'occasion des fêtes inoubliables de Jeanne d'Arc. Quel catholique de France ne l'a lu avec attendrissement et enthousiasme? Mais combien l'ont compris? Combien ont cherché sincèrement à en faire le programme de leurs actions? Combien, même parmi les catholiques militants, ont su que ce discours avait été fait pour les diriger dans la lutte, les rallier autour du seul chef qui pût les conduire à la victoire, sur le seul terrain où la défaite est impossible?

Le grand malheur de nos frères les catholiques de France, c'est qu'il y a parmi eux trop de catholiques qui ne le sont, ni de vie, ni de cœur, ni d'esprit, et qui veulent être aux premiers rangs, pour agir, écrire ou parler. Un autre grand malheur de nos frères de là-bas, c'est qu'il y a parmi eux, je parle des laïques surtout, beaucoup trop de chefs et pas assez de soldats. Enfin, et ce troisième mal tient aux deux autres, (est-ce la cause? est-ce l'effet?) nos frères de France, pour un grand nombre, n'ont pas assez compris que la lutte présente est avant tout une lutte pour l'Eglise et la société chrétienne d'abord, et pour la patrie française ensuite, parce que le salut et la restauration de celle-ci ne peuvent être qu'une conséquence naturelle du triomphe de l'Eglise et de la restauration de la société chrétienne. Or la lutte pour l'Eglise et le christianisme ne peut être dirigée efficacement que par la hiérarchie, et le seul chef de la hiérarchie, en France et dans tous les pays du monde, c'est le Pape, et le Pape d'aujourd'hui, non celui-là d'hier ou celui de demain; non le Pape interprété par un journaliste ou par un politique, mais le Pape lui-même, qu'il s'appelle Léon, Pie ou Benoît.

Pie X n'a demandé à aucun catholique français le sacrifice de ses préférences politiques quelles qu'elles fussent: il les regardait comme choses indifférentes pour le moment présent: il répugnait seulement à ce que l'on groupât les catholiques en parti politique, sous quelque

prétexte que ce fût, d'abord à cause du danger très réel et très grand de subordonner la religion à la politique et de la rendre odieuse ou moins vénérable à un grand nombre; ensuite à cause de l'inutilité manifeste et de l'impossibilité de toute action des catholiques en France, sur le terrain politique. (1)

A un moment donné de son pontificat, quand il tenait encore la conversation avec le Président de la République, pour empêcher une rupture des relations diplomatiques, si c'était encore possible, après bien des hésitations, Léon XIII avait conseillé aux catholiques de France, sans renoncer à leurs prédilections politiques, de cesser toute opposition au régime établi et de s'unir dans une action politique commune pour exercer une meilleure influence sur les lois. Cette tentative aboutit à des divisions encore plus profondes entre catholiques, à un effacement de plus en plus complet de leur influence, et finalement à la loi de Séparation. Ce qui avait pu être sage et opportun plusieurs années avant la Séparation, n'avait plus de sens depuis la Séparation. Plus que jamais une action politique sérieuse des catholiques en France était une impossibilité, parce qu'il leur manque les deux conditions indispensables à la victoire: un chef et une armée. Aucune autorité n'aura raison des divisions politiques entre les catholiques de France; et quand il serait possible de créer parmi eux l'ordre et la discipline, il leur manquerait encore le nombre pour faire une armée. Pie X le savait: il ne leur a pas demandé l'impossible. C'est ce qu'un grand nombre n'ont jamais pu comprendre

Ce qui importe d'ailleurs, en France comme partout, c'est moins l'action politique sur les lois et les institutions que l'action religieuse et sociale sur les idées et les mœurs. Car ce ne sont pas les lois qui font les mœurs, ni les institutions qui font les idées, mais les idées qui font les institutions et les mœurs qui font les lois. Or, pour une action religieuse et sociale, le nombre n'est pas nécessaire comme pour l'action politique, bien qu'il ait son efficacité. Que tout ce qu'il y a de vrais catholiques en France se lèvent donc, qu'ils commencent par

1—Un grand nombre de catholiques se sont toqués de l'idée d'un parti catholique, comme le moyen le plus sûr et le plus efficace de faire les affaires du catholicisme dans tous les pays. Ils ont pris pour un parti catholique le *Centre catholique* d'Allemagne, qui n'a jamais été qu'un groupe de catholiques dans un grand parti politique.

être catholiques totalement et uniquement dans toute leur vie privée et dans toute leur vie publique. Que les laïques se serrent autour de leurs prêtres, leurs chefs naturels, et avec eux et sous la direction des évêques, entreprennent toutes les œuvres sociales nécessaires au temps présent, en les pénétrant du plus pur esprit chrétien. Que les uns et les autres ne se cherchent pas des chefs. Les chefs de catholiques, ils sont choisis de Dieu: ce sont les évêques. Qu'ils se tiennent donc étroitement unis à leurs évêques et leurs évêques unis au Pape: là est le salut de l'Eglise et par elle de la société chrétienne et par celle-ci de la patrie française.

Tel a été le rêve, mieux, le plan d'action catholique de Pie X pour la France. Qui ne pensera comme lui, que s'il est mis en œuvre, la résurrection de la France catholique est au bout ?

Quoi qu'il en soit, ce que l'Eglise a gagné en France depuis dix ans, c'est après Dieu à la politique de Pie X qu'elle le doit. Et quand la France purifiée et assagie par l'épreuve relira les paroles du saint Pontife à ses pèlerins, à ses évêques, à ses cardinaux, elle comprendra qu'elle n'eut peut-être jamais, dans sa longue histoire, un plus sage conseiller et un meilleur ami que le Pape qui a béatifié Jeanne d'Arc et qui lui a prédit un avenir digne de son glorieux passé. Et si, dans un avenir moins éloigné qu'on n'aurait cru, elle veut renouer des relations avec l'Eglise, elle se trouvera dans une situation meilleure à bien des égards et plus forte qu'avant la Séparation.

* *
*

Avec les autres nations Pie X eut des relations moins intimes et moins constantes qu'avec la France et l'Italie. Sa politique fut faite de douceur et de prudence, mais de loyauté et de fermeté, également attentive à ne rien sacrifier des droits essentiels à l'Eglise et à ne s'embarasser point dans les questions temporelles qui ne relèvent que de la politique. Ils eut vite fait de ramener à une attitude plus digne de pays catholiques le gouvernement de Bavière et celui de l'Espagne.

Quoi qu'en aient dit de prétendus catholiques, la politique du dernier Pape n'a pas été moins intransigeante pour l'Allemagne que pour la France, ni n'a exigé des catholiques d'outre-Rhin une foi moins

entière et une obéissance moins soumise (1). Au moins n'est-ce pas l'impression qu'ont rapportée les cardinaux allemands du consistoire du 27 mai, où ils ont été à même de se rendre bien compte de la volonté de Pie X. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que le Pape, qui ne gouverne pas des catholiques abstraits, pas plus en Allemagne qu'ailleurs, doit tenir compte dans l'application de ses lois des conditions particulières où se trouvent ceux qui y doivent être soumis. Si, dans un cas particulier ou dans les conditions spéciales d'un pays, une loi ecclésiastique sage et opportune partout ailleurs devait tourner manifestement au détriment de l'Eglise et à la perte des âmes, ce ne serait pas une pure bienveillance du Pape, mais un devoir très grave à lui de prudence, de charité et souvent de justice, de tempérer ou de suspendre l'application de la loi.

Par exemple (c'est à des gens qui prétendent que Pie X n'a pas tenu compte des contingences qu'il faut donner cette leçon de bon sens), les relations entre les familles catholiques et les familles protestantes sont intimes et fréquentes en pays teuton et par suite les mariages mixtes si nombreux, qu'il serait impossible d'y maintenir la clandestinité comme empêchement dirimant au mariage, sans exposer un grand nombre de catholiques à fonder des familles irrégulières et à l'apostasie. N'était-ce pas sagesse et obligation à Pie X de restreindre en Allemagne l'empêchement de clandestinité aux mariages entre catholiques ?

De même Pie X n'a point changé pour l'Allemagne ses principes sur les associations. Là, comme en France et en Italie, il n'a recommandé et approuvé que des associations catholiques pour les catholiques. Mais il n'a pas dépendu de lui qu'il n'y eût depuis des années des associations mixtes, dans lesquelles un grand nombre de catholiques étaient entrés de bonne foi et trouvaient une protection pour leurs intérêts temporels. Pouvait-on en justice forcer les catholiques à en sortir, s'ils ne pouvaient plus trouver facilement ailleurs les mêmes avantages, et si l'on trouvait le moyen de parer efficacement au péril de leur foi et de l'esprit catholique ? C'est là toute la raison du *Tolerari posse* des syndicats interconfessionnels en Allemagne,

1—C'est dans la revue à M. Thos Charmes qu'on trouvera cette ineptie en compagnie de plusieurs autres. *loc. cit.*

dont tous les catholiques, les uns par ignorance, les autres par entêtement et mauvaise foi, ont voulu faire un encouragement et une approbation des associations mixtes dans tous les pays et en toutes circonstances.

Pie X n'a pas eu deux principes de gouvernement, pas plus que deux enseignements, l'un en deçà du Rhin et l'autre au delà. Il a voulu que le Christ seul régné dans les esprits, dans les cœurs et dans la vie entière des catholiques, et que par leur influence l'esprit du Christ pénètre les mœurs, les institutions et les lois. Les peuples catholiques pouvaient-ils avoir une direction plus haute, plus pratique et plus salutaire ? Quant aux chefs des Etats, s'ils n'ont pas su entrer dans les vues du Pontife, ils n'ont pu s'empêcher d'admirer sa foi, son désintéressement et sa sincérité. Et c'est une leçon que l'histoire donnera à la postérité: en dix années, sans politique humaine et sans diplomatie, ce Pape a rendu plus confiantes et plus amicales les relations de l'Eglise avec la plupart des Etats chrétiens, sauf avec ce gouvernement d'une République qui n'a rien de commun avec les lois de l'honneur et de la civilisation. Tant il est vrai que le surnaturel ne gêne rien au gouvernement de l'Eglise, et que rien n'est plus pratique que les principes catholiques, quand on y croit et qu'on veut s'en servir.

De la politique de Pie X dans le gouvernement intérieur de l'Eglise, il y aurait beaucoup à dire: au dedans comme au dehors, elle fut faite de foi et de bon sens.

L'opinion catholique a depuis longtemps glorifié l'initiative résolue, le génie d'organisation et l'activité prodigieuse du Pape défunt. Il a touché à tout, avec un sens parfait de la tradition ecclésiastique et des besoins du temps présent. Personne n'eut plus que lui l'horreur des nouveautés et des changements inutiles; mais personne ne fut moins que lui l'idolâtre des institutions et des usages qui n'ont plus d'autre raison de durer que leur vétusté.

Deux grandes réformes ont marqué son pontificat et suffiraient à lui donner une importance exceptionnelle: la refonte du Droit canon et la réorganisation de la Curie romaine.

Dès le Concile du Vatican, on avait émis le projet, ou au moins le désir d'une révision ou refonte de toute la législation canonique. Les dernières années de Pie IX ne furent guère favorables à une

entreprise de cette importance. Léon XIII, élu Pape à un âge qui ne semblait pas lui promettre un long règne, et dans un temps où le Saint-Siège ne paraissait guère assuré de la paix du lendemain, ne voulut pas la commencer. Par sa trempe d'esprit il était plutôt attiré vers les grandes expositions doctrinales et les campagnes diplomatiques. Pie X, homme d'action et de gouvernement, dont l'attention avait été surtout appelée sur l'état intérieur de l'Eglise, comprit que l'une des réformes les plus urgentes et les plus nécessaires était celle du Droit canon, attendue et demandée dans l'Eglise entière depuis trente ans. Il l'entreprit dès la première année de son pontificat. Il confia ce travail gigantesque à une commission de cardinaux et de canonistes qui n'ont pas cessé d'y travailler activement depuis dix ans. Ce sera à la fois une codification, se rapprochant par le mode de rédaction des codes modernes, et en partie par la suppression de lois désuètes, et par des dispositions nouvelles que les besoins des temps rendent nécessaires, un droit nouveau notablement différent de l'ancien, auquel ont été invités à collaborer les évêques et par eux les canonistes de tout le monde catholique. L'œuvre commencée la première année du pontificat et continuée avec acharnement les années suivantes n'a pu être achevée avant la fin du règne; elle demandera encore peut-être trois ou quatre années de travail, sinon pour le gros œuvre, au moins pour les retouches. En droit elle appartiendra au règne de Pie X. S'il n'en a pas eu la première idée, c'est lui qui en a pris l'initiative et qui en a choisi les principaux ouvriers. Et non seulement il les a soutenus et encouragés dans ce rude labeur, mais il en a pris sa part, et il n'a pas peu contribué à le faciliter et à le simplifier par un grand nombre de décrets et de *Motu proprio* qui ont sur certains points notamment modifié la discipline de l'Eglise, toujours dans le sens de la simplification et d'une meilleure adaptation aux conditions des temps modernes (1)

*
* *

La réorganisation de la Curie Romaine fut en un sens, plus que la codification du droit, l'œuvre personnelle de Pie X. Dès les pre-

1—Notons en passant le décret *Ne temere* au sujet des fiançailles et du mariage et le nouveau mode de promulgation des lois ecclésiastiques par la publication dans le bulletin officiel du S. Siège.

miers jours de son pontificat, il avait songé à quelques réformes urgentes, pour mieux délimiter la juridiction et la compétence des diverses Congrégations, pour faciliter le travail et hâter l'expédition des affaires. Car Rome a beau être la Ville éternelle, Pie X n'était pas d'avis qu'elle dût habituellement exiger une patience éternelle de ses administrés, et croyait, non sans raison, et le monde catholique est de son avis, que si, pour certaines questions infiniment importantes et délicates, une sage lenteur et une longue circonspection sont des conditions indispensables d'une décision souverainement sage et irréformable, dans l'expédition de la plupart des affaires ordinaires, qu'une centralisation de plus en plus grande amène chaque jour devant les Congrégation Romaines, l'ordre et une certaine célérité sont des conditions d'une bonne administration. Or, quand il en vint à toucher une ou deux pièces de ce vénérable organisme, qui dans son ensemble remontait à Sixte V, il s'aperçut qu'il serait moins difficile de le rebâtir à neuf que de le réparer en partie. La réorganisation de la Curie entière fut résolue. Le Pape y travailla activement avec un certain nombre de cardinaux, et le résultat fut la Constitution *Sapienti consilio*, la plus importante qui ait été faite pour le gouvernement intérieur de l'Eglise depuis Sixte V.

Que la nouvelle organisation ait eu l'heur de plaire à rout le monde à Rome, il serait naïf de le penser. Mais généralement, dans le monde catholique, les canonistes et les gens qui regardent plus volontiers du point de vue de l'intérêt général que de leurs goûts personnels et de certains intérêts privés, ont jugé qu'elle venait à son heure et qu'elle devait coïncider avec la refonte du Droit canonique.

On a remarqué,—est-ce sans raison?—que la nouvelle organisation donne une importance prépondérante à la S. Congrégation Consistoriale, et qu'elle y centralise presque toutes les affaires proprement de gouvernement ecclésiastique qui relèvent du Saint-Siège dans les pays du monde catholique non soumis à la S. Congrégation de la Propagande. L'une des raisons en est peut-être que la S. Congrégation Consistoriale est, avec le Saint-Office, la seule Congrégation que le Pape préside, et qu'il est par le fait censé suivre de plus près son travail.

Que le Pontife Suprême puisse intervenir plus souvent personnellement dans les affaires ecclésiastiques du monde entier qui lui sont

réservées, ce n'était pas seulement un besoin du tempérament très actif et très volontaire de Pie X. c'est le devoir du Pontificat suprême et le droit de l'Eglise. Si l'on veut y réfléchir, on remarquera que ces grands et saints papes, qui ont eu sûrement le sens du gouvernement ecclésiastique et qui s'appellent dans l'histoire, Léon le Grand et Grégoire le Grand, ont eu l'habitude de traiter et de régler eux-mêmes les affaires réservées par le nouveau droit à la S. C. Consistoriale. Si donc cette disposition doit appeler plus habituellement sur ces mêmes affaires l'attention personnelle du Chef de l'Eglise, elle a pu paraître une déviation d'un certain esprit de curie qui n'est pas plus romain qu'un autre, mais elle est bien dans la grande et saine tradition de l'Eglise Romaine et dans l'esprit du Concile du Vatican.

Qui ne voit en effet que la définition de la primauté et du pouvoir personnel du Pontife Romain faite au siècle dernier appelle naturellement l'exercice plus habituel et plus régulier de ce pouvoir personnel ? Qui ne se rend compte que tout est préparé pour une centralisation plus grande dans le monde ecclésiastique comme dans le monde politique, et que la condition d'une vie plus forte et d'une action plus puissante dans l'Eglise, c'est un mouvement plus régulier, plus rapide et plus continu de l'influx vital de la tête aux membres ? N'est-ce pas aussi à cette fin que tend la dévotion au Christ de la terre que l'Esprit Saint a tant développée dans les âmes catholiques au siècle dernier ? Si donc il est vrai qu'en centralisant davantage dans la S. C. Consistoriale les affaires de gouvernement ecclésiastique, Pie X a rendu plus facile au Chef de l'Eglise une plus grande part d'influence et de travail personnel dans les affaires les plus importantes de toute l'Eglise, cette réforme comme toutes les autres est le fait d'un homme qui eut d'une façon éminente le sens du gouvernement ecclésiastique.

Du reste, il ne faudrait pas imaginer que cette attribution de la plupart des affaires de gouvernement ecclésiastique à la S. C. Consistoriale soit une révolution due à la toute puissante volonté de Pie X et que rien n'imposait ni n'avait préparée. Evidemment le remaniement des Congrégations, et les attributions faites à chacune ont été inspirés par la pensée très moderne peut-être, mais très sage et très pratique, de diviser le travail et de le *spécialiser* pour le

rendre plus facile et plus expéditif. C'est ainsi qu'on a débarrassé toutes les Congrégations des procès ou affaires contentieuses, quelle qu'en soit la matière : les tribunaux seuls auront à en connaître et à en disposer. En vertu du même principe on a dû débarrasser toutes les Congrégations, sauf peut-être celle des Religieux, de tout ce qui concerne le gouvernement et l'administration, pour le renvoyer ou l'attribuer régulièrement à une Congrégation spéciale qui serait proprement une Congrégation des Affaires Ecclésiastiques ordinaires.

D'ailleurs ce changement était fait pratiquement déjà, ou en train de se faire. Depuis la suppression du pouvoir temporel, presque toutes les affaires de gouvernement ou d'administration de quelque importance prenaient le chemin de la Secrétairerie d'Etat. Sous le pontificat précédent en particulier, on avait remarqué cette prépondérance de la Secrétairerie d'Etat, qui attirait parfois à elle des affaires pendantes devant d'autres Congrégations, soit pour les réserver à l'étude personnelle du Pontife, soit pour les soumettre à la S. C. des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires, laquelle n'était pratiquement qu'une annexe de la Secrétairerie d'Etat. Rien dès lors n'était plus naturel que d'attribuer à une Congrégation spéciale, que le Pape serait censé présider lui-même, et dont le Secrétaire d'Etat ferait partie de droit, toutes les affaires ecclésiastiques de gouvernement et d'administration réservées au Saint-Siège. Ces affaires gagneraient d'y être traitées plus exclusivement du point de vue économique, sous les yeux du Pape et de son Secrétaire d'Etat, et pour les plus graves, avec consultation des cardinaux qu'on aurait choisis parmi ceux qui ont davantage l'expérience du gouvernement ecclésiastique ou une plus grande connaissance des divers pays. Et le Pontife aurait dans le cardinal secrétaire de cette Congrégation comme un deuxième secrétaire d'Etat, qui compléterait singulièrement le premier, et serait l'œil, l'oreille et la main du Chef suprême, dans le gouvernement ordinaire et régulier de l'Eglise, au moins de la partie qui ne relève pas de la S. C. de la Propagande.

C'est ainsi que le S. C. Consistoriale est devenue, comme la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques ordinaires, et que naturellement elle a pris une importance prépondérante.

Telle qu'il l'a conçue et organisée, la S. C. Consistoriale a été un instrument très efficace de gouvernement, et un moyen d'action prompt, énergique et suivie, pour la réforme de l'Eglise en Italie, dans l'Italie méridionale surtout, et Dieu sait si elle y était urgente et nécessaire! Et ce qu'elle a fait pour l'Italie elle le pourra faire pour tous les pays du monde en temps opportun. Le plus tôt elle le pourra faire sera le mieux pour tous les diocèses et pour tous les évêques du monde catholique. Grâce à Dieu! le temps vient, et il est déjà venu, où aucune église particulière ne regarderait comme un privilège d'être moins immédiatement et moins entièrement soumise à Rome en fait comme en droit, et aucun évêque ne croirait être moins évêque par ce qu'aucun acte de son sublime ministère n'échapperait aux lois et aux directions efficaces de celui qui est le Pasteur des pasteurs et du troupeau.

Est-ce à dire que tout est parfait dans l'œuvre de ré-organisation faite par la Constitution *Sapienti consilio*, et qu'il n'y aura rien à retoucher pour la compléter et la parfaire? Pie X l'a cru moins que personne. Mais il savait que l'usage est nécessaire pour éprouver un instrument et en tirer tout ce qu'il peut donner, et que le temps et l'expérience seuls feraient voir à lui ou à ses successeurs ce qu'il serait à propos de modifier et de perfectionner.

RAPHAEL GERVAIS.

(*La fin prochainement*)

ESSAI SUR L'ORIGINE DES DÉNÉS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

(Suite)

IV

INSUCCÈS DE LA PHILOGIE DANS LA SOLUTION DU PROBLÈME

“Nous pouvons conclure sans faire preuve de partialité que l'Amérique a reçu sa population du nord-est de l'Asie”, écrit un auteur américain, John McIntosh, à la p. 81 de son livre sur l'origine des Indiens de l'Amérique du Nord (1). Il compte sur la philologie pour prouver son assertion. Malheureusement d'autres ont eu recours à cet expédient sans trop de succès. Car, ainsi que je l'écrivais moi-même il y a quinze ans, “la philologie est une arme à double tranchant, d'autant plus que, entre les mains d'un investigateur peu judicieux, elle peut ne produire que des résultats futiles et imaginaires” (2).

McIntosh donne, il est vrai, trois pleines pages de mots algonquins, sioux et autres qui sembleraient corroborer son dire. Mais je répète que des comparaisons linguistiques sous la plume d'un amateur sont dangereuses, et je ne puis, à ce propos, m'empêcher de rappeler l'exploit vraiment extraordinaire du professeur John Campbell, qui s'imaginait avoir réussi à identifier les Dénés du nord-ouest de l'Amérique avec les Tongouses de l'Asie au moyen de termes qui, pour un homme versé dans les langues dénées, étaient aussi peu dénés que possible (3).

On me permettra d'insister quelque peu sur cette amusante aventure; car l'imperturbable assurance du professeur presbytérien et l'extrême crudité de ses méthodes étaient si inouïes que, bien qu'il m'eût, au cours de son essai, décerné des compliments dont j'aurais bien pu me passer, je ne pus m'empêcher de remettre les choses au point dans quelques pages que je publiai plus tard dans la revue qui avait imprimé son élucubration. Parlant de sa propre étude, j'écrivais alors:

1—*The Origin of the North American Indians*; New York, 1853.

2.—*The Use and Abuse of Philology* (in *Transactions of the Canadian Institute*, vol. VI, p. 85 ; Toronto, 1899).

3—*The Dénés of America identified with the Tungus of Asia* (*Ibid.*, vol., V, p. 167 et seq.). Voir à ce propos la dernière partie de mon propre essai sur *The Use and Abuse of Philology*, surtout les pp. 94-96.

“Elle est incontestablement une très remarquable production. De fait, l'audace de ses conclusions est plus que merveilleuse. Je ne m'aventurerai point à examiner l'opportunité de ses différentes propositions. Je dois même m'avouer incapable de suivre l'érudit professeur dans les élans d'imagination qu'il prend gravement pour des points d'histoire indiscutables. Au fur et à mesure qu'on parcourt ses pages, on se voit comme entraîné par un tourbillon irrésistible à travers toute une galerie de noms à l'aspect étrange, et, avant d'avoir eu le temps de s'étonner de l'audace d'une assertion, on en a une autre encore plus téméraire comme jetée à la figure, jusqu'à ce qu'on tombe absolument hors d'haleine.

“Tout ce que j'ai pu saisir des affirmations si pleines d'assurance de notre auteur, c'est que les ancêtres de mes Dénés, après avoir assisté à la défense de Troie, suivirent, au nombre exact de 5,000, Alexandre le Grand dans sa marche triomphale à travers l'orient; puis que, revenant vers l'ouest, ils firent, sous le nom de Huns, trembler l'Empire Romain par leur valeur et les atrocités inhumaines dont ils se rendaient coupables. Ils n'étaient pas alors, paraît-il, ces pauvres hères timides comme des lièvres qui ont aujourd'hui peur de leur ombre. Quoi d'étonnant après cela que le Dr Campbell trouve mes inoffensifs Porteurs une race dégénérée” (4) !

Puis j'entrais dans le détail des incroyables bourdes du professeur écossais (5).

Une condition *sine qua non* de succès, lorsqu'il est question de comparaisons linguistiques, est une conception claire et précise de ce qui est essentiel dans un mot. Celui qui s'occupe de philologie comparée doit rejeter sans pitié ces vulgaires consonnances qui ne sont que des accidents dans la structure matérielle de deux langues, et celui-là seul qui est parvenu à posséder plusieurs dialectes d'une langue a réellement qualité pour distinguer l'essentiel de l'accidentel.

Ainsi, au cours de l'étude où il se signala par des rapprochements si bizarres, le Dr Campbell faisait les assimilations suivantes. Il comparait:

4—*The Use and Abuse of Philology, ubi supra*, p. 95.

5—On me permettra peut-être d'ajouter ici qu'un savant de Toronto m'écrivit alors pour me féliciter d'avoir dit tout haut ce que chacun pensait dans son for intérieur, mais n'osait dire à cause du crédit dont le personnage incriminé jouissait au Canada auprès des gens qui n'avaient qu'une légère teinture des sciences ant hropologiques.

le mot déné <i>tatsi</i> , vent,	avec le tongouse <i>tit</i> ;
“ <i>bongzil</i> , été,	“ <i>angawal</i> ;
“ <i>konflan</i> , tous,	“ <i>pandzi</i> ;
“ <i>tedbay</i> , sel,	“ <i>tak</i> ;
“ <i>klin</i> , chien,	“ <i>minakin</i> (6).

Je mets en italiques les parties de ces mots dans lesquelles le brave docteur vit assez de ressemblance pour les proposer comme des termes identiques. Malheureusement pour sa thèse, chacune de ces parties est purement accidentelle, et partant sans aucune importance philologique, la véritable racine se trouvant invariablement dans les syllabes de ces mots qui sont phonétiquement dissemblables.

Ainsi le véritable mot déné pour vent est *-t'si* (avec une explosion linguale, non pas *-tsi*) dans tous les dialectes. Ce qui peut précéder cette syllabe n'est qu'un modificatif qui indique la manière dont le vent se produit, son action sur tel ou tel objet, etc. Quant à *bonzil*, c'est un verbe, pas un substantif, qui signifie "il fait chaud", non pas "été", et l'essence du mot se trouve dans sa désinence *-zil*, qui, naturellement, ne ressemble en rien à l'élément *-anal* du tongouse. De même pour le synonyme déné de notre adjectif "tous". Il se dit *ɬan* (avec une *l* sibilante), et le *kon-* du commencement indique simplement que cet adjectif se rapporte à un objet de vaste contenance, comme une maison, un village, etc.

Ainsi de suite pour les autres mots.

Un autre auteur compare le verbe déné *adi* avec notre propre "a dit", qui est synonyme en même temps qu'homonyme. Je me demande si pareil essai d'assimilation est réellement sérieux. Il me semble que le simple bon sens requiert que les termes comparés soient, sinon des racines reconnues comme telles, au moins des mots d'âge pas trop inégal, c'est-à-dire qu'il faut remonter autant que possible à l'origine des langues et ne pas s'occuper de ces développements dus à l'action du temps qui ne peuvent causer que des consonances fortuites. Dans le cas présent, il va sans dire que, après s'être

6—Voici la valeur de certaines lettres employées dans la transcription des mots indiens au cours de cet essai: *æ* équivaut à *e* dans *je, te, le*; *u* est le même qu'en italien, c'est-à-dire qu'il se prononce *ou*; *c* égale le français *ch* dans *chat*; *s* est intermédiaire entre l'*s* ordinaire et le *c*; *ʃ* a un son particulièrement sibilant qu'il faut entendre pour pouvoir comprendre; *rb, kb* contiennent un son très guttural; *tb* équivaut à *t* plus *b*; l'explosion linguale ou glottale est rendue par l'apostrophe ('), et le point en haut (·) exprime l'hiatus.

assuré que *adi* n'est pas le simple résultat de la croissance normale de la langue, le véritable philologue doit le comparer non pas avec "a dit", qui n'est que le développement analytique, et tout à fait moderne, du latin moyen-âge *habet dictum* (qui se disait autrefois "ha dict"), mais avec la souche latine d'où dérive cette expression moderne, en supposant que cette souche ait été à peu près contemporaine du terme *déné*.

De plus, il est si rare de rencontrer un homme qui ne puisse jamais confondre des mots avec d'autres, les défigurer en les transcrivant, ou bien leur assigner une signification qu'ils n'ont jamais eue!

Citons un exemple. Tout en répudiant une intention quelconque de voir en Amérique autre chose que des apports asiatiques à une population qu'il estimait probablement avoir été autochtone, le Norvégien Lewis-H. Daa donnait, dans les "Transactions" d'une société de Philologie pour 1856, quelque vingt-deux pages remplies de ce qu'il regardait comme des termes à structure et signification identiques en Asie et en Amérique. Or quelques-unes, au moins, de ses prétendues assimilations ne sont rien moins que sûres.

Pour ne parler que de celles dont je puis juger, *sikkane* n'a jamais voulu dire homme dans aucun dialecte *déné*. C'est une corruption par d'ignorants traiteurs de fourrures du mot composé *t'sé-'kéb-ne* qui signifie: gens sur les roches, ou les montagnes Rocheuses (c'est-à-dire montagnards).

Le même auteur donne (p. 265 des "Transactions") le mot *ninastsa* comme le "takkali", ou porteur, pour mère, tandis qu'à la page suivante il cite *skaka* comme ayant le même sens. Ni l'un ni l'autre de ces mots n'a jamais été synonyme de mère en porteur. Le premier est absolument inconnu dans cette langue; le second n'est autre chose que le babine *skbakba*, qui correspond à notre pluriel: enfants.

S'il faut en croire le même philologue, *sak* est l'équivalent porteur du français épouse. Or ce terme signifie en réalité: seul, à part (latin *seorsum*), et fait partie de l'adjectif *sak-æsta*, qui veut dire précisément le contraire d'épouse, c'est-à-dire célibataire, ou vierge. Le transcripteur de ce mot avait peut-être en vue *s'at*, qui correspond non pas à épouse en général, mais à mon épouse.

Le terme qu'il donne comme synonyme de jeune fille, *cekwi*, est évidemment *t'sekbwi*, qui veut dire femme, et non jeune fille, de la

même manière que son *anna* (ou mieux *ænna'*) est l'équivalent porteur non pas de mère, qui se dit *nellu* dans cette langue, mais du vocatif maman (7).

De son côté, un savant plus récent et certainement non moins éminent, Sir Daniel Wilson, a ce qui suit dans son grand ouvrage sur l'homme préhistorique :

“ Les Romains se servaient du mot *mamma* pour désigner le sein de la mère; le *ma* hindou et perse a la même signification, et partout où l'influence aryenne a prévalu, ces racines familières réapparaissent. Or c'est aussi ce qui arrive parmi les Tlatskanis d'Athabaska, les Tahalics de la Colombie Britannique et un grand nombre d'autres tribus sauvages du Nouveau-Monde. Dans quelques-uns des dialectes américains, *ma* est la désignation masculine; dans d'autres ce monosyllabe retient un sens féminin. Chez les Tlatskanis et les Tahalics *mama* veut dire père et *naa* mère” (8).

Comptons maintenant les inexactitudes. Tout d'abord, les Tlatskanis, ou Tlascanais, au lieu d'être riverains du lac Athabaska, ont, ou plutôt avaient (car ils sont éteints comme tribu), leur habitat à plus de mille milles de là, c'est-à-dire dans l'Etat du Washington. En second lieu, par Tahalics Sir Daniel Wilson veut désigner mes anciens Porteurs, auxquels les auteurs anglais d'il y a soixante ans avaient donné le sobriquet de Takhalies, Tacullies, etc., vocable par lequel ils s'imaginaient rendre le nom de Takhelne que ces Indiens se donnent à eux-mêmes—il n'y a rien de tel qu'un Anglais pour être bouché, obtus, lorsqu'il s'agit d'exprimer des sons qui n'appartiennent point à sa langue. Mais ne le blâmons point: prenons-nous en plutôt à la baroque orthographe, ou plutôt au manque d'orthographe, auquel il est habitué.

Donc par Tahalics Sir Daniel voulait évidemment dire Tahalies, et le changement de l'*e* en *c* doit probablement être imputé à son imprimeur. Mais ces Indiens rendent-ils, comme il le dit, le mot mammelle par la racine du mot mère? Aucunement; c'est *t'sû* qu'ils emploient en pareil cas.

En troisième lieu, ainsi que nous l'avons vu, mère se dit chez eux *nellu*, et non point *naa*, bien que le premier mot fasse *ænna'* au

7—*Op. cit.*, p. 264.

8—*Prehistoria Man*, vol. II, p. 373; Londres, 1876.

vocatif. Enfin *mama* n'a jamais voulu dire père en porteur (ou "tahalic"). C'est *nepa* qui remplit cette fonction, et *papa* se rend pas *æpa* ou *apa*, selon la partie de la tribu qui parle.

On peut maintenant se rendre compte de l'inanité des rapprochements linguistiques lorsqu'ils sont le fait de personnes peu ou point versées dans les langues qu'ils comparent—je ne voudrais pas dire peu judicieuses, car Sir Daniel Wilson n'était certainement pas le premier venu, et son nom est, à juste titre, resté en honneur parmi les anthropologues.

Il ne paraît pas non plus que même les philologues de profession, renommés pour leur perspicacité linguistique, puissent toujours tirer un parti satisfaisant de la comparaison de langues qu'ils ne parlent point. Du moins c'est ce que nous sommes autorisés à conclure d'un travail présenté en 1894 au Congrès international des Américanistes par le Dr. Daniel-G. Brinton "sur les affinités entre les langues othomi et athabaskaine". Au cours de cette étude, le grand anthropologue américain comparait quatre-vingt-six mots, dont il prétendait que "cinquante-quatre présentent dans les deux stocks une grande similarité qui, dans plusieurs cas, peut être considérée comme une véritable identité; huit se ressemblent légèrement, mais une investigation ultérieure pourrait nous les révéler comme plus ou moins semblables, et quatre n'ont entre eux aucune similarité" (9).

Or je regrette d'avoir à écrire que, après les longues années que j'ai passées à étudier cinq dialectes dénés (ou athabaskains), l'un desquels j'étais parvenu à parler avec plus de facilité que ma langue maternelle, je ne puis, avec la meilleure volonté du monde, découvrir absolument aucune analogie entre les termes que Brinton cite et leurs équivalents dans n'importe quel idiome déné—même pas entre les mots déné et othomi pour père qui, ainsi que le remarque fort bien Alcide d'Orbigny, appartiennent pourtant à la série de "termes qui sont la propriété universelle du genre humain" (10).

Car le monosyllabe *ta*, qu'il donne comme la contrepartie dénée de notre mot père, n'a cette signification dans aucun dialecte déné. Il est plutôt synonyme de lèvres, et, aux yeux d'un Déné, il y a

9—*Op. cit.*, p. 162.

10—"L'homme Américain", vol. I, p. 162 ; Paris, 1839.

tout autant de différence entre ce mot et celui qui signifie père qu'on en trouve entre lui et *me*, que Brinton assure vouloir dire mère.

Ce que le savant docteur avait en vue était - *tha* (*ætba* ou *netba*). Ce mot, qui est commun aux Chilcotins, aux Sékanais et à d'autres tribus du nord, contient une aspiration (*t* plus *ha*) qui différencie complètement cette particule du monosyllabe non aspiré *ta*.

La source de la difficulté dans le cas présent consiste en ce que Brinton prit pour base de ses comparaisons de prétendus termes dénés empruntés à un ouvrage par un Allemand nommé J.-C.-E. Buschmann, qui parut en 1856. Je ne puis m'imaginer où cet auteur puisa ses matériaux. Des mots dénés, alors même qu'ils sont défigurés par le manque des aspirations ou explosions linguales ou glottales propres à cette langue, se reconnaissent facilement comme tels, qu'on les trouve dans les œuvres des docteurs Matthews, Goddard ou Sapir, ou bien encore sous la plume de n'importe quel missionnaire du nord. Quant aux matériaux de Brinton, ils sont plus que de l'hébreu pour moi: je n'en comprends pas un traitre mot.

Le Dr D. Brinton fut d'autant plus malheureux dans son choix qu'il avait à sa disposition mon propre vocabulaire de racines dénées, que j'avais publié quatre ans auparavant. Je ne saurais dire si ce petit travail parvint jamais à sa connaissance; mais non seulement le fameux anthropologue était au courant de mes humbles écrits— nous échangeâmes même quelques lettres—mais encore il me cite comme autorité au cours de son essai.

Il ne faudrait pas non plus oublier que l'essence d'une langue consiste moins dans son vocabulaire que dans sa grammaire et sa syntaxe, sa structure particulière, ou sa morphologie. Ses mots peuvent être considérés comme son corps; mais son âme se trouve dans sa grammaire.

Un anthropologue de l'école matérialiste française, Abel Hovelacque, a ce qui suit dans son ouvrage sur *La Linguistique* :

“Si l'aptitude spéciale à la connaissance pratique des langues n'est point une science, *l'étymologie*, par contre, telle qu'elle est pratiquée le plus souvent, ne peut être regardée ni comme une science ni comme un art. L'étymologie, par elle-même, n'est qu'une jonglerie, une sorte de jeu d'esprit, si bien que le grand ennemi de l'étymologiste, son ennemi implacable, c'est le linguiste. En un mot,

l'étymologie par elle-même et pour elle-même n'est que de la divination; elle fait abstraction de toute expérience, néglige les facultés et se contente des apparences spécieuses de ce qui n'est qu'à peine probable ou à peine vraisemblable" (11).

Par étymologie, l'auteur français entend ici les assimilations verbales.

Parfaitement applicables aux philologues amateurs ou aveuglés par l'enthousiasme, ces observations, si on les prenait à la lettre, pourraient être considérées comme des exagérations aux dépens de l'école terminologique. Elles ont évidemment été suggérées par des excès dont beaucoup de ses champions se sont rendus coupables; mais on pourrait les considérer elles-mêmes comme un excès du côté opposé. *In medio stat virtus*, et il n'y a pas le moindre doute que des comparaisons terminologiques conduites avec jugement et discrétion puissent avoir beaucoup de valeur.

Dans tous les cas, c'est une remarque qui a maintenant la force d'un axiome ethnologique que, de toutes les sciences anthropologiques, c'est la philologie comparée qui est du plus grand poids lorsqu'il est question de remonter à l'origine d'une race ou d'en rechercher les affinités.

Témoin le cas des racines sanscrites que nous trouvons également sur les lèvres des populations noirâtres de l'Asie méridionale et sur celles des blondes nations de l'Europe du Nord; témoin, plus près de nous, les radicaux monosyllabiques de la langue dénée dont font usage les timides Peaux-de-Lièvre des solitudes septentrionales non moins que les farouches Apaches des plaines ensoleillées du sud, les progressifs Montagnais et Porteurs de l'Amérique Britannique tout aussi bien que les Navajos plus routiniers des Etats-Unis—et cela en dépit du fait que nombre de stocks hétérogènes interviennent entre ces deux sections de la même famille aborigène.

Mu par cette considération et animé de la pensée que la dite famille ne pouvait être autochtone en Amérique, je publiai il y a vingt-deux ans un vocabulaire de mots racines représentant à peu près deux douzaines de dialectes dénés, dans le but avoué de susciter parmi les philologues des investigations dont le résultat, pensais-je,

serait des identifications authentiques avec des équivalents du Vieux-Monde (12). Bien que certains correspondants ayant qualité pour le faire se soient efforcés de m'aider dans la tâche que je m'étais imposée, il me faut admettre aujourd'hui que les résultats n'ont pas répondu à mon attente. Ils ont été absolument futiles; car quelques rares synonymes qui sont en même temps homonymes ne peuvent être regardés comme une base suffisante pour établir les assimilations ethniques.

A en juger uniquement par le lexique, ce serait au chinois plutôt qu'à n'importe quelle autre langue de l'Asie qu'il nous faut rattacher le déné. Certains des mots racines de ce dernier rappellent des termes synonymes en usage parmi les habitants du Céleste Empire. Voici ceux que j'ai pu trouver :

Français	Chinois	Déné
Visage	men	-nen, -nîn
Yeux	nan	-na
Pieds	kerhk, gea	-khè
Pierre	tserhk, tse	tsé
Bois	tci, tcai	tci (bas-porteur, en composition)
Feu	hwo	khwon
Maison	kung	khong
Lac	hon	pœn
Cadavre	lezi, klezie	-ezie
Sable	ca	caï
Brouillard	ha	'a
Etoile	sen	sœn (chilcotin)
Os	kwat	-kwœt (chilcotin)
Grand'mère	tsu	tsu
Mouillé	tsil	-tsœl
Toi	ne	nîn
Aïe!	œya!	œya!

Ces dix-sept mots paraissent identiques dans l'une et l'autre langue. Ebloui, apparemment, par ces quelques rapprochements, l'un de mes amis, ethnologue anglais que je ne nommerai point, alla jusqu'à avancer publiquement que la moitié des racines dénées sont du pur chinois, déclaration que, sur ma protestation, ce savant retira ensuite.

Peut-on voir dans ces similarités linguistiques une preuve de contact antérieur entre nos Indiens et les Chinois? Peut-être. Je

n'oserais pourtant l'affirmer catégoriquement, et certains traits morphologiques de la langue des premiers, dont j'aurai l'occasion de parler plus loin, me paraîtraient plus convaincants.

Puisque nous en sommes aux rapprochements verbaux, je pourrai, une fois pour toutes, ajouter les suivants à ceux qui précèdent :

Japonais: mâle, *yu, osz*; chilcotin, *tæyosz*: japonais: bébé, *yaya*; porteur, *yaz*; japonais: frère aîné, *ani*; porteur, *una*; thibétain: eau, *tcú*; sékanais, *tcú*; thibétain: bois, *cheng*; porteur, *chæn*; mongol, frère cadet, *acha*; porteur, *æchæl*.

Si l'on ajoute à ceci quelques rares termes qui paraissent identiques en déné et dans l'une ou l'autre des langues sibériennes, on aura la somme totale des ressemblances terminologiques que j'ai pu découvrir entre l'Amérique et l'Asie. C'est, on le voit, un bien maigre résultat, dont je me garderai bien de me prévaloir pour les besoins d'un argument ethnographique quelconque.

Mais si la philologie comparée nous refuse son aide dans la solution du problème de l'origine de nos Indiens, il y en a sans doute qui ne verront dans cette circonstance qu'une simple preuve négative. Ils pourront remarquer que si ces tribus n'ont laissé ni ancêtres ni parents en Asie, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles ne sont point venues de là, malgré la prétention contraire de Lord Kaimes (13). Une tribu entière, toute une nation, sous la poussée de puissants ennemis ou mue par tout autre motif, peut n'avoir pas laissé plus de traces après elle que les Omokis dont nous avons déjà parlé.

Mais elle aurait emporté avec elle, par delà l'obstacle qu'on appelle le détroit de Behring ou le long de la chaîne des îles Aléoutiennes, des gages incontestables de son séjour en Asie, sous forme de coutumes semblables à celles de ces voisines des jours d'antan, une technologie identique, ou même une mythologie analogue (14).

13—*Sketches of the History of Man*, vol. II, p. 71 ; Edimbourg, 1734.

14—Du nom national des Yakoutes le Dr Latham conclut à des relations pré-historiques quelconques entre les Américains et les Aléoutes, d'une part, et les indigènes asiatiques qui le portent, de l'autre. "A moins d'avoir recours à la doctrine bien commode de l'accident", écrit-il, le nom de *Yakut* ne peut avoir été pris par ceux qui l'appliquèrent les premiers aux Sokhalars à aucune autre langue que l'esquimau, ou une langue apparentée. A une époque ou à une autre, il y eut quelqu'un dans les environs de la Léna qui en appela un autre *Yakut*. Or les Esquimaux américains de la Basse-Kwipak ont le mot *tsagut* comme synonyme d'hommes, gens. Dans l'archipel aléoutien, ce mot devient *tagut* ou *yagut*.

Je me propose donc d'examiner, d'abord, s'il y a quelque possibilité qu'au moins les Dénés d'Amérique aient émigré du continent à l'ouest de celui où ils ont maintenant leurs pénates. En cas d'une solution affirmative, nous verrons si cette simple possibilité ne peut pas se transformer en probabilité, ou même en une espèce de certitude morale.

Je crois que nous avons là la racine du nom *yakut-at* dans la baie du prince Guillaume (*Prince William Sound*).

"En sorte que *yagut*, *yakut* est un mot esquimau et en même temps un nom en usage dans une région aussi éloignée de l'Amérique et des îles Aléoutiennes que la vallée de la Léna. Comment se trouve-t-il là? Ce nom est exotique. Il n'est ni koriak ni yukahiri, *autant que nous pouvons en juger*.

"Dans l'état présent de notre information, il n'y a que les dialectes esquimaux qui nous fournissent cette explication. C'est donc apparemment une preuve qu'une langue alliée à l'esquimau fut autrefois parlée en Asie aussi à l'ouest que la Léna. Les Yakuts eux-mêmes sont évidemment là depuis peu; les traditions koriaks les font venir du sud. La langue yukahiri est remarquable par son isolement, et l'isolement implique un déplacement" (*The Native Races of the Russian Empire*, pp. 183-84; Londres, 1854).

(A suivre)

A.-G. MORICE, O. M. I.

UN PRÉCURSEUR DE LA TRAPPE DU CANADA

SA CORRESPONDANCE AVEC MGT PLESSIS.—SES TENTATIVES D'ÉTABLISSEMENT AUX ÉTATS-UNIS

(Suite)

La lettre qui va suivre (1) raconte avec tant d'exactitude les faits et gestes de Dom Urbain et de sa communauté qu'il n'est pas besoin d'en tracer un récit distinct. Tout au plus ajouterons-nous, par-ci par-là, quelques notes destinées à venir en aide à la mémoire ou à donner plus de clarté à la narration.

1—Partie de Cahokia le 16 décembre 1809, cette lettre ne fut reçue à Québec que le 31 janvier 1910; le port en avait coûté 25 sous. Le nom de cet ancien poste de mission des prêtres des Missions Étrangères du Séminaire de Québec s'écrit

LE PÈRE URBAIN GUILLET À L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC

“ Cahokia, le 14 Xbre, 1809.(1)

“ Monseigneur,

“ Votre Grandeur ne s'est pas trompée en pensant qu'une lettre dattée de 2 8bre ne me trouverait plus au Kent. ; car j'en suis parti le même jour. Il paraît qu'à cette datte mes deux dernières n'étaient pas parvenues. La dernière était fort longue et contenait, conformément à la demande que vous m'en avez faite il y a longtemps, un petit détail de notre réforme. Il m'est impossible de vous marquer au juste la datte de l'incendie de notre monastère. Tout ce que je puis dire c'est qu'il est arrivé vers la fin du mois de Xbre 1808. Grâce à Dieu, notre horlogerie n'y était pas encore trasportée, du moins il n'y en avait qu'une très petite partie. Le feu n'a consumé aucun instrument de prix, excepté une bonne boussole d'arpenteur qui nous servirait bien en ce moment. Il n'y avait que 3 horloges dans la maison brûlée, et on en a sauvé une. Le feu a encore consumé les livres que le Père Prieur avait transportés, c'est-à-dire le quart de notre bibliothèque, mais les meilleurs. On a retiré 11 volumes, dont 7 des conférences d'Angers ; nos habits, nos couvertures de lit, outils de charpentier, etc., batterie de cuisine, pain et provisions de bouche ont éprouvé le même sort que la maison, dont il n'est resté que les cendres, excepté quelques pommes de terre qui étaient au fond de la cave n'ont été que cuites, et qu'on a mangées pendant deux jours.

“ Quand même le fr. Marie-Bernard vous auroit dit que nous allions nous diviser je ne lui en saurois pas mauvais gré. Il pouvoit le croire: car pour tranquilliser ceux qui vouloient nous retenir dans

aujourd'hui Cahokia, au singulier. Comme il désignait primitivement l'habitat de la tribu sauvage des Cahokias ou Tamarois, on l'écrivait autrefois au pluriel: “ Cahokias ”, ou “ aux Cahokias, ” i. e. au pays des Cahokias. Le Père Meurin dernier survivant de la Compagnie sde Jésus dans la Louisiane, fut chargé des missions de la rive gauche du Misissipi après le départ des prêtres de Québec. Il avait choisi le bourg de Cahokia pour le lieu de sa résidence.

1—Dans le coin de gauche, au haut de la lettre, le correspondant a écrit ce qui suit: “ Mon adresse sera désormais: Prés Cahokias, dans le comté de St-Clair, au territoire Illinois. Cependant, puisqu'il paraît que je serai obligé d'envoyer quelqu'un, ou peut-être d'aller moi-même au Congrès, je vous prie d'adresser votre prochaine lettre à Baltimore comme il suit: Urbain Guillet, au collège Ste-Marie, à Baltimore, recommandé à Mr Chevigné au dit collège.”

le Kentucky, je ne disois pas un mot pour détruire le faux bruit de notre division, qui étoit cru de plusieurs, et que le fr. Marie-Bernard, qui craignoit beaucoup les travaux inséparables d'une nouvelle fondation, aimait à se persuader dans l'espérance de rester dans le Kentucky, ce qu'on ne doit pas blâmer en lui.

" Il n'est que trop vrai, Monseigneur, que tant que nous ne serons pas fixés, nous ne ferons aucun bien, et cependant, nous sommes encore divisés, parce que le Père Prieur, que j'avais envoyé devant avec la plus grande partie de la communauté, étant tombé malade avec tout son monde excepté les enfants, ils sont tous restés du côté de St-Louis (1), où l'on m'avoit prêté 2 grandes maisons et 120 arpents de terre; et quoique plusieurs se rétablissent, ils ont à peine commencé quelques petites maisonnettes du côté de Cahokia (2), qui est notre vraie demeure, quoique nous n'y possédions que 400 arpents. Le fr. Ma.-Bernard est resté avec les enfants et 2 Religieux, attendant du côté de St-Louis que les maisons soient finies, ce qui demande encore un mois, car il n'y a pas 3 semaines que plusieurs couchoient encore sous la toile de notre voiture.

.....
 "Mes ff., très sensibles à votre souvenir, me prient de vous présenter leurs respects et de vous dire qu'ils se font un devoir de prier pour Votre Grandeur. Quant à moi, quoique jem'acquitte de ce devoir plus de 10 fois par jour, je vous avoue que je n'ai pas encore pu dire la messe de ce mois, parce que je suis depuis plusieurs jours à Cahokias pour l'affaire mentionnée cy-dessus, et que pour punir les habitants de cette ville, je leur ai promis de ne pas leur dire de messe jusqu'à ce qu'ils ayent refait le toit et les fenêtres de leur église (3). Le Gouverneur des Illinois, quoique non catholique, nous aime beaucoup, et c'est principalement lui qui me retient ici. Il fait son possible pour engager le gouvernement à arpenter notre terre, et m'offre des lettres de recommandation dont il voudroit que je sois porteur.

1—A Florissant, situé, comme St-Louis, sur la rive droite ou ouest du Mississipi.

2—C'est-à-dire sur la même rive gauche du fleuve que Cahokia, mais à une distance de neuf milles de la bourgade de ce nom.

3—Il s'agit de la petite église érigée vers 1736 par les missionnaires du Séminaire de Québec, et dédiée, comme leur Séminaire, à la Sainte Famille. Cette antique église est encore debout, et le prêtre qui la dessert actuellement, le révérend Robert Hynes, en intéressant à son œuvre quelques amis de l'archéologie, a réussi à restaurer cette relique de l'apostolat français en Amérique.

“ Je passe maintenant à notre voyage. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de celui du P. Prieur, qui étoit parti au printemps en batteau. Voyant l'impossibilité de nous établir près St-Louis, et attiré par la beauté de la solitude et la bonté de la terre que nous possédons du côté des Illinois à 9 milles des Cahokias, il s'y est transporté avec les plus forts. La multiplicité des travaux qui les ont occupés du côté de St-Louis ne leur ayant permis de se transporter à Cahokias que fort tard, ils ont eu à peine le temps d'y bâtir une pauvre cabane pour se retirer après avoir passé le jour à faucher du foin pour épargner notre grain. Ils auroient dû auparavant creuser un puits, et le défaut de cette précaution les a conduits aux portes de la mort, n'ayant eu pour boisson que l'eau d'une rivière si remplie de gros poissons qu'ils y meurent en grand nombre, et rendent l'eau capable d'empoisonner ceux qui en font longtemps usage. Aussi, à mom arrivée, je les ai trouvés tous très malades.

“ Nous sommes partis par terre (1) au nombre de 3 Religieux, et 8 enfants et leur maître avec 40 bêtes tant chevaux que bœufs et vaches. Ceux qui s'étoient tant opposés à notre départ, revenus de leurs erreurs, étoient les premiers à nous encourager; mais c'étoit bien tard, et ils ignoroient que par leurs coups de langue ils nous avoient mis dans la nécessité de partir sans avoir l'argent nécessaire. Le temps fut très beau pendant 3 semaines, mais si chaud que la poussière et la disette d'eau nous firent beaucoup souffrir. Notre meilleur cheval tomba malade en partant et resta 2 jours couché sans manger ni boire. Vers le milieu du voyage, plusieurs montures fatiguées, et le dos écorché, refusèrent leur service, et il fallut l'un après l'autre marcher à pied. Une roue se brisa en 12 morceaux; 2 fois la voiture renversa dans des chemins détestables; une fois elle défonça. Un grand nombre de coquins qui passaient à la Louisiane nous accompagnoient souvent; ils nous voloient quand ils pouvoient et ils tarisoient les sources; leurs bêtes, auxquelles ils ne donnoient pas de grain, la nuit, se jetoient sur les nôtres. Les paysans qui demeuroient en petit nombre sur la route sembloient s'être donné le mot pour vendre leurs denrées 3 fois plus qu'elles ne valoient. Ces retardements, joints à la cherté des vivres, épuisoient si bien notre bourse que, sur

17 1—Il s'agit maintenant du voyage de Dom Urbain de Casey Creek aux Cahokias.

la fin du voyage, nous fûmes réduits à partager un petit biscuit entre 4, et qu'il me manqua 9 sous pour payer la traverse de la rivière de Cahokias. Le voyage dura un mois: la dernière semaine fut heureusement pluvieuse, car déjà nos bêtes à cornes et plusieurs chevaux ne vouloient plus suivre. En récompense, les hommes souffrirent, parce que nous couchions sous une toile très mauvaise. Je fus cependant seul attaqué de la fièvre (elle ne dura que deux jours), ce qui n'étoit pas surprenant, car j'étois obligé de veiller presque toutes les nuits, et j'avois fait au moins 3 fois le voyage, parce que chaque fois qu'on s'arrêtoit et qu'on partoit, ou que des bêtes étrangères se mêloient parmi les nôtres, j'étois obligé de les compter, et que souvent elles se mêloient à moitié comptées, ce qui me faisoit d'autant plus aller et venir que, nos bêtes ne s'accordant pas ensemble, nous étions divisés en 4 bandes à $\frac{1}{2}$ de mille de distance l'une de l'autre, et que je n'avois que 3 personnes raisonnables, les enfants ayant autant de besoin d'être veillés que les chevaux. Enfin, nous arrivâmes sans pain et sans argent à Cahokias, où j'avois heureusement un bon ami (1). Le 1er que j'y rencontrai m'annonça que notre P. Prieur étoit bien malade.

“ Quoique cette nouvelle ne fût pas agréable, je croyois en être quitte pour une maladie; mais, en approchant du monastère, je trouvai bien autre chose. J'aperçus un Prêtre, la mort peinte sur la figure, qui portoit avec peine à d'autres plus malades que lui un peu de soupe qu'il avoit faite avec encore plus de peine. Tous étoient dangereusement malades, et couchés dans une pauvre baraque où le vent entroit de tous côtés, sans fenêtres ni cheminées: 3 mauvaises planches suspendues sur une marmite composoient toute la cuisine. Nous étendîmes du foin par terre que nous recouvrîmes avec la mauvaise toile qui nous avoit servi de tente pendant le voyage, et la toile qui couvroit notre voiture servit de toit; ce fut là le logement de ceux qui arrivoient. Ils avoient commencé un peu, mais les forces leur manquant, il étoit resté imparfait. Nous l'achevâmes, et, en attendant, je fis mettre dans l'eau de bon vinaigre que j'avois apporté pour corriger la mauvaise eau de la route. Je leur procurai les soulage-

1—Monsieur Nicolas Jarrot, le généreux bienfaiteur de la communauté, ancien économiste du séminaire de Saint-Sulpice, qui, au lieu de rester à Baltimore, était venu s'établir à Cahokia, où il demeurait depuis quelques années.

ments dont je fus capable, et, en particulier, de bon pain que mon ami de Cahokias, Nicolas Jarrot, leur a fourni jusqu'à ce jour, sans en vouloir accepter le paiement. La plus part se rétablissent, et avec le service des 3 Rx que je leur ai amenés, ils commencent à bâtir; il n'y a plus que le P. Prieur, un autre Prêtre et un fr. Convers qui soient bien malades. Dans la maison du fr. M. Bernard il n'y a qu'un fr. Convers malade. J'ignore pourquoi le fr. M. Bernard ne veut pas répondre, car je lui ai remis votre lettre il y a longtemps. Peut-être que son confesseur, qui ignore les raisons pour lesquelles je lui ai permis de vous écrire de tems en tems, lui en aura fait un crime, parce que cela est très rare dans le monastère et il est le seul à qui j'aye donné cette permission. Je suis en ce moment dans le monastère du côte de Cahokias; ainsi je ne puis parler au fr. Ma.-Bernard.

“ Je voudrais bien pouvoir me transporter à Québec pour un jour et y consulter Votre Grandeur, car jamais je n'ai été sussi embarrassé qu'en ce moment. Nous sommes sur une terre excellente près de la rivière à l'Abbé, 9 milles au-dessus de Cahokias; et ce que nous possédons de terre est beaucoup trop résserré pour notre établissement (1). Le Gouverneur des Illinois, qui étoit mon voisin dans le Kentucky et mon grand ami, tous mes confrères avec qui je suis en ce moment, en général, tous mes amis me conseillent de demander de la terre au gouvernement. Quoique je n'aime pas faire cette demande, je n'ose pas contredire tout ce qu'il y a de plus respectable et, je pourrais dire, tous les habitans des Illinois et de Louisiane; car tel est le vœu public, et déjà j'ai couché sur le papier une pétition, mais il y a bien des difficultés: 1^o Tout le monde me conseille d'aller, en personne, présenter ma pétition au Congrès, et il me paraît bien dangereux de m'éloigner de mes frères avant qu'ils soient réunis, ce qui ne se peut faire jusqu'à ce que le Mississipi soit bien pris, et il faudroit parti tout de suite. Je voudrais écrire, mais on m'assure que ma présence est nécessaire, parce qu'il y aura des difficultés à lever; 2^o Plusieurs, mais ce ne sont pas les moins instruits de l'esprit du gouvernement, sont d'avis de demander la terre gratis; et ceux qui ont été déjà membres du Congrès, qui par conséquent, en connaissent l'esprit, me disent que c'est le moyen de ne rien obtenir, tandis que je n'éprouverai aucune diffi-

1—Les 400 arpents concédés par M. Nicolas Jarrot; il aurait voulu, d'après son biographe, en acquérir 4,000 arpents de plus sur les terres du voisinage.

culté en demandant à acheter à 10 ou à 12 ans de crédit. En prenant le 1er parti, les plus puissants auprès du Gouvernement ne veulent pas s'en mêler, se croyant certains d'un refus; au contraire, en suivant le second, je suis assuré de leur protection. Mais comment oserai-je m'endetter? Il est bien vrai que je suis assuré d'avoir en ce moment la terre à 2 piastres l'arpent, et de pouvoir, dans 4 ou 5 ans, en revendre une partie 8 ou 9 piastres, ce qui me suffirait pour payer celle que je garderois; mais, encore une fois, la dette sera certaine, et quoiqu'il me soit facile d'obtenir un autre délai, il faudra un jour payer; tandis que la vente que j'espère faire, quoique très probable, n'est pas certaine; 3o Je n'ai pas une piastre et le temps manque pour en chercher, car il faudrait partir sans délai; je ne puis faire le voyage seul, ce qui double (la) dépense et nous n'avons d'habits ni l'un ni l'autre. Outre cela je ne puis partir avant de payer 145 dollars que le P. Prieur doit acquitter avant Noël, parce qu'étant arrivés trop tard pour semer, notre maïs a gelé avant d'être mûr, ce qui l'a obligé d'en acheter pour 145 piastres. J'ajouterais bien, s'il me convenoit me plaindre, la rigueur de la saison, qui ne s'accorde pas aux humatimes. Je ne suis encore déterminé à rien, et j'attends le Gouverneur que la glace retient à St-Louis. Il a essayé hier 3 fois à passer avec 20 hommes, mais les glaçons emportaient la barque (1). Si je reste ici et que l'affaire ne réussisse pas, tout le pays me blâmera. Si j'entreprends le voyage, ceux qui ont tant crié après moi s'en scandaliseront et diront qu'ils avaient raison de m'appeler coureur (2). Dieu seul sait combien (si je ne me trompe) je déteste les voyages et la compagnie du monde. Quel que soit le succès de cette pétition, nous sommes déterminés à rester près de Cahokia sur nos 400 acres de terre, et peut-être que si le Gouvernement ne fait rien, nous pourrions en acheter dans la suite. Car nous sommes ennuyés des voyages dans lesquels on n'observe nécessairement la règle qu'à deux.

1—Que n'ait-il eu à sa disposition les hardis canotiers du Saint-Laurent qui, avant le service d'hiver des bateaux à vapeur, faisaient habituellement la traversée entre Québec et Lévis, par une température beaucoup plus rigoureuse que celle du Mississipi et au milieu de glaçons énormes charriés par le vent et le courant du fleuve.

2—Nous verrons plus tard que son vénérable correspondant, l'évêque de Québec, n'était pas loin de partager ce sentiment.

“ J’ai l’honneur d’être, avec les sentiments du plus profond respect,

“ Monseigneur,

“ Votre très humble et obéissant serviteur,

“ fr. URBAIN.”

“ P. S. J’oubliais de répondre à l’article des messes. Comme j’espère que les dernières seront finies avant 6 semaines, je serai très obligé à Votre Grandeur si elle peut m’en envoyer, ce qui pourra toujours se faire par la même voie que la dernière fois.”

* * *

Avant de faire part au lecteur des prochaines lettres du Père Urbain, il ne sera pas sans intérêt de décrire brièvement l’endroit où il aurait voulu donner à ses frères une demeure permanente.

C’est un lieu historique, ou plutôt préhistorique, habitat et puis cimetière d’innombrables générations indigènes, dont l’immigration, comme celles des Aztèques du Mexique et des troglodytes du Colorado, bien antérieure à l’ère colombienne, se perd dans la nuit des temps. Ils n’ont pas de nom propre dans l’histoire, ces peuples qui, pour avoir précédé dans le Nouveau-Monde les aborigènes rencontrés par les premiers découvreurs, n’étaient cependant pas leurs ancêtres (1). Les monticules artificiels qui, jusqu’au milieu du dernier siècle, surgissaient de partout dans cette vaste et fertile plaine abritée contre les inondations du Mississippi, appelée l’*American Bottom* (le Fond Américain), étaient jadis les temples, les théâtres du culte, ou les mausolées des grands hommes de ces nations disparues. C’est de là que vient à ces tribus inconnues leur nom de *Mound Builders* (constructeurs de monticules), comme celui de *Cliñ-dwellers* (habitants des falaises) a été donné aux occupants préhistoriques des *Canyons* du Colorado.

Ces *mounds* ou monticules s’échelonnaient dans le voisinage et le long des rivages de la rivière Cahokia et du Mississippi. On en comp-

1—Parmi les preuves de la diversité d’origine de ces Américains préhistoriques et des Indiens de l’ère moderne, il convient de signaler l’ignorance de ceux-ci de l’étoile polaire, et, par conséquent, des points cardinaux. Aptés, en effet, à se conduire en plein jour d’après le soleil, l’aspect du ciel étoilé ne dit rien aux *Peaux-rouges* sur la direction à suivre. Chez les autres, au contraire, on trouve la connaissance de l’orientation au moins élémentaire. La grande pyramide de Cahokia est orientée exactement sur les quatre points principaux de la boussole, et il paraît qu’il en est de même de celles du Mexique et de l’Égypte.

taient environ soixante-dix à l'époque de l'établissement des Trappistes; quelques-uns de ceux qui restent n'apparaissent que sous le forme de protubérances au milieu des champs cultivés, ou comme sites de résidences. On a dû en niveler un grand nombre pour tracer des voies ferrées; ceux qui, sur la rive opposée, occupaient jadis l'emplacement de St-Louis, ont été aplanis dans la prolongation des rues de la grande ville. Mais la principale pyramide de ce groupe se dresse encore dans la majesté de ses proportions colossales, dominant de loin la vallée du " Père des eaux." C'est un vaste parallélogramme, dont le plateau le plus élevé se dresse à une hauteur de 100 pieds au-dessus du niveau de la plaine. Son grand axe (sa plus longue arête horizontale) mesure 998 pieds; son petit axe, 721 pieds; son aire, c'est-à-dire la surface plane du terrain qu'il occupe est de 16 acres, 2 *roods* (1) et 3 perches, dimensions supérieures à celles de la grande pyramide de Chéops, en Egypte (746 pieds carrés), et à celles du monticule-temple de Mexico (680 pieds carrés), dont la pyramide de Cahokia a, à peu près, la configuration. L'accumulation d'une telle masse de terre a dû demander de longues années et des milliers d'ouvriers. Ceux qui ont érigé à Waterloo le monticule-souvenir de la grande victoire savent quelles sommes de travail et d'argent coûte pareille entreprise.

Ce fut donc un site éminemment historique que celui où le futur fondateur de Bellefontaine voulait établir son monastère de Notre-Dame de Bon-Secours en Amérique. Non seulement les colons primitifs du Nouveau-Monde en avaient fait le centre d'un empire florissant; non seulement il avait servi de demeure à une race subséquente qui n'avait pas gardé le moindre souvenir de ses devanciers; mais aussi, dit un historien récent, " l'intrus au visage pâle, l'usurpateur européen, avait rendu mémorable ce Fond américain. Cet endroit avait été le champ clos de la contestation nationale pour la suprématie dans le monde occidental. Tour à tour l'Espagnol, le Français, l'Anglais et l'Américain y avaient lutté pour la maîtrise de l'Ouest. Ici, de Soto et ses cavaliers au costume éclatant avaient planté l'étendard de Castille et d'Aragon; ici, le prêtre jésuite et l'aventureux *coureur des bois* avaient traité avec le Peau rouge, et réclamé le bassin du Mississipi pour la belle France; ici, l'insatiable Anglo-

1—*Rood*, mesure superficielle anglaise équivalant à un quart d'acre.

Saxon avait supplanté la bannière des Bourbons par celle de Saint-Georges et du Dragon; et ici encore, l'intrépide et patriotique "Washington de l'Ouest," le colonel George Rogers Clark et sa petite bande héroïque de carabiniers virginienens avaient arboré le drapeau étoilé et rayé (*Stars and Stripes*) et conquis le territoire du Nord-Ouest à la République naissante (1).

L'humble religieux n'ambitionnait, certes, aucun rôle dans ce pageant historique. Et cependant son passage en cet endroit n'a pas échappé à l'œil vigilant de Cléo. Quelque bref qu'ait été le séjour des Trappistes dans cette "Prairie du Miroir," (2) guère plus de trois ans (depuis novembre 1909 à mars 1913), leur nom s'y est perpétué, car le plus grand des monticules, celui-là même où ils avaient placé leur habitation temporaire, porte depuis lors le nom de *Monk's Mound* (le monticule des Moines). C'est là qu'ils avaient dressé leur très modeste chapelle, et que, se levant chaque nuit, malgré les fatigues de leurs rudes journées et l'état délabré de leur santé, ils psalmodiaient l'office divin, puis, à l'aurore, offraient le sacrifice du salut au seul vrai Dieu sur ces sommets jadis profanés par le culte de Satan.

Un touriste américain, qui visita cet endroit en 1811, signale l'existence du jardin potager des moines sur le plateau en forme de tablier qui précède le plateau supérieur de la pyramide. C'est dans ce jardin, sans doute, qu'on avait mis en terre tout ce que le bon Père Urbain avait demandé un jour par lettre à son unique frère Ambroise: "des pepins et des noyaux de toute espèce, pêches, prunes, cerises, poires, pommes, etc., des châtaignes, des graines de légumes et de céréales, orges, millets, citrouilles, salsifis, carottes, tous les éléments d'un bon potager." (3). Si, par le même courrier, il demande l'envoi de deux bons chiens forts, de la plus grosse espèce, c'est "pour la garde deson exploitation"; car on sait que la race canine n'est pas, par instinct, la gardienne désintéressée des jardins en général et des plates-bandes en particulier.

1—E. O. RANDALL. *Ohio Mound Builders*.

2—On désignait cet endroit sous le nom de *Looking-glass Prairie*, à raison peut-être des lacs circulaires artificiels qui s'y trouvaient autrefois.

3—*Vie de Dom Urbain Guillet*, p. 242. Ce que vit le touriste (Brackenridge), ce fut le résultat des semis de légumes; quant au rendement espéré des pepins, noyaux et châtaignes, il est évident que les pauvres moines ne purent pas en jouir.

(A suivre)

L. LINDSAY, Ptre.

LE SILLON ET LES SILLONISTES

REMARQUES PRÉLIMINAIRES.—SÉDUCTION PERSISTANTE EXERCÉE
PAR LA RÉVOLUTION SUR CERTAINS CATHOLIQUES.

Il est vraiment étonnant que la Révolution et les doctrines révolutionnaires aient exercé en France, à certains moments, un si grand mirage sur certains catholiques, même sincères et instruits. En 1791, qui ne le sait ? les prêtres plantèrent les arbres de la liberté en une multitude de paroisses. Dans la fête de la Fédération, on vit des Capucins et d'autres religieux danser en public fous de joie. En vérité, la Révolution française, cette fille de l'abîme, était alors regardée par un nombre malheureusement trop grand de chrétiens, croyants et pratiquants, comme apportant au monde une sorte d'Évangile nouveau qui allait porter à sa perfection l'Évangile de Jésus-Christ.

Mais ce qui est bien plus étonnant, c'est que la Révolution et ses doctrines puissent encore de nos jours, après tant de funestes expériences et de ruines, séduire les fils de l'Église catholique. Qui peut le nier ? La Révolution est le rationalisme appliqué à tout l'ordre des choses humaines : c'est la doctrine anti-chrétienne qui, selon la parole du Concile du Vatican, s'acharne "à exclure Jésus-Christ de l'esprit des hommes, des mœurs et de la vie des peuples", pour faire dominer partout "le règne de la raison ou de la nature". Et cependant, hélas ! beaucoup de catholiques se sont obstinés jusque dans ces derniers temps et s'obstinent encore aveuglément, malgré l'évidence des faits et les avertissements de l'Église, à chercher dans la Révolution ce qui n'y est pas et à ne pas y voir ce qui y est.

Entre tous ces séduits de la grande menteuse, nous vo notre époque même, à la fin du XXI^e siècle et au commencement du XX^eme, le *Sillon* et les *Sillonistes*. (1)

1—Pie X condamna le *Sillon* et les *Sillonistes* le 25 avril 1910. dans une lettre magistrale adressée aux Archevêques et aux Evêques français. Notre exposé n'est qu'un résumé de la lettre du grand Pape, comme elle-même est le résumé des discours et des écrits du *Sillon*.

I. EXPOSE DES DOCTRINES DU SILLON.

SYSTÈME POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET HUMANITAIRE DU SILLON.

Marc Sangnier et ses ardents disciples inscrivent sur leur drapeau la fameuse trilogie de la Révolution : *Liberté, Égalité, Fraternité*; ils écrivent au dessous un autre mot qui renferme la formule précédente : *Démocratie*. Ils saluent dans l'établissement de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, dans l'avènement de la Démocratie, le triomphe de la *Dignité humaine* et le règne de la justice.

Il n'y a qu'à expliquer le sens qu'ils attachent à ces mots fameux pour avoir l'exposé de toutes leurs théories.

Ces amis du peuple proclament avant tout, la liberté, l'égalité, la fraternité des hommes. "Aujourd'hui, disent-ils, le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui, il doit s'en affranchir : *émancipation politi.ue*. Il est sous la dépendance de patrons qui, détenant ses instruments de travail, l'exploitent, l'oppriment et l'abaissent, il doit secouer leur joug : *émancipation économique*. Il est dominé enfin par une caste appelée dirigeante à qui son développement intellectuel assure une prépondérance indue dans la direction des affaires, il doit se soustraire à sa domination : *émancipation intellectuelle*. Le nivellement des conditions à ce triple point de vue établira parmi les hommes l'*égalité*, et cette égalité est la vraie *justice humaine*.

Les hommes traités avec la justice qui leur est due, rendues à la liberté et à l'égalité, seront tous *frères*, tous *camarades*, ne formant qu'une famille de *frères*, qu'un collège de *camarades*.

Voilà la *partie négative* du système. Voici la *partie positive*.

Les hommes sont libres, *parce qu'ils sont tous rois*. Ils sont égaux, *parce qu'ils sont tous patrons*. Ils sont frères, *parce que l'intérêt de la société et de l'humanité prime tous les intérêts particuliers*.

Et premièrement tous les hommes sont *rois*.

L'âme nationale se trouve concentrée en quelque sort dans chaque citoyen. Chacun conforme sa volonté à la volonté commune de la *Société*. La loi est dictée par la foule, mais parce qu'elle est l'expression vivante de la pensée et de la conscience de tous, elle est préci-

sément ce que veut chaque citoyen; par suite de l'identification de chaque volonté particulière avec la volonté de la nation souveraine nul ne veut que ce que veut le peuple, nul ne fait jamais que ce que la loi ordonne et, dans cette fusion de chacun avec tous, chacun en faisant la volonté de tous fait sa propre volonté, sans qu'il soit plus besoin de contrainte pour accorder la volonté particulière avec la volonté générale ou pour punir les infractions des citoyens aux lois de la patrie. L'autorité publique est "partagée ou plutôt multipliée de telle façon que chaque citoyen devienne une sorte de roi." (1).

Est-ce Rousseau qui parle?

A la différence de Rousseau, Marc Sangnier fait dériver l'autorité de Dieu; mais comme lui, il veut "quelle réside primordialement dans le peuple et s'en dégage par voie d'élection, ou même encore de sélection, sans pour cela quitter le peuple et devenir indépendante de lui : elle sera extérieure, mais en apparence seulement; en réalité elle sera intérieure, parce que ce sera une *autorité consentie*" (2)

Semblablement, dans le système du Sillon, tous les hommes deviennent *patrons*. "Soustrait à une classe particulière, le patronat sera si bien distribué, que chaque ouvrier deviendra une sorte de patron. La forme appelée à réaliser cet idéal économique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme; c'est un système de coopératives suffisamment multipliées pour provoquer une concurrence féconde et pour sauvegarder l'indépendance des ouvriers qui ne seront enchaînés à aucune d'entre elles."

Nous avons peine à comprendre comment tous les prolétaires vont devenir patrons par un système de coopératives, quelque multipliées qu'elles soient. Le lecteur le comprendra-t-il? Marc Sangnier lui-même le comprenait-il?

Mais, dans le système du Sillon, les hommes ne deviennent tous rois et tous patrons, que parce qu'ils deviennent *tous frères : tous frères*, appartenant avant tout à la corporation et à l'humanité et subordonnant tous les intérêts particuliers, les intérêts de toutes les familles particulières, de toutes les sociétés particulières, à l'intérêt général de la corporation et de l'humanité.

1—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes, 25 août 1910.

2—*Ibid.*

Comme l'autorité ou l'âme est réduite, il faut une autre force pour la suppléer, et pour opposer une réaction permanente à l'égoïsme individuel, dit Pie X interprétant la pensée du chef des Sillonistes. Ce nouveau principe, cette force, c'est l'amour de l'intérêt professionnel et de l'intérêt public, c'est-à-dire de la fin même de la profession et de la société. Imaginez une société où, dans l'âme de chacun, avec l'amour inné du bien individuel et du bien familial, règnerait l'amour du bien professionnel et du bien public; où, dans la conscience de chacun, ces amours se subordonneraient de telle façon que le bien supérieur primât toujours le bien inférieur: cette société-là ne pourrait-elle pas à peu près se passer d'autorité; n'offrirait-elle pas l'idéal de la dignité humaine, chaque citoyen ayant une âme de roi, chaque ouvrier une âme de pation? Arraché à l'étroitesse de ses intérêts privés et élevé jusqu'aux intérêts de la profession, et plus haut, jusqu'à ceux de la nation entière, et plus haut encore, jusqu'à ceux de l'humanité, le cœur humain, élargi par l'amour du bien commun, embrasserait tous les camarades de la même profession, tous les compatriotes, tous les hommes. (1)"

Cette fraternité universelle, qui rend la conscience capable de subordonner toujours les intérêts particuliers à l'intérêt général, cette solidarité qui fait vivre chaque particulier pour sa corporation et pour l'humanité, cette morale supérieure qui est le moyen et la consommation de la liberté et de la fraternité, qui élève les prolétaires et les sujets d'hier jusqu'à être désormais patrons et rois, se nomme, dans la langue du Sillon: la *Démocratie*, forme suprême et idéale du gouvernement, fin de toutes les formes passées du pouvoir, qui consacre la dignité humaine, établit la justice parfaite sur la terre, rend la nation et l'humanité solidaires l'une de l'autre, maîtresses de leurs destinées, grandes, nobles et heureuses.

On le voit, tout le système est renfermé, ainsi que le remarque Pie X, "dans la célèbre trilogie: *Liberté, Egalité, Fraternité*", ou dans le mot qui résume la trilogie: *Démocratie*.

LA DÉMOCRATIE RÊVÉE PAR LES SILLONISTES SERA, SELON EUX,
L'EFFET DU CHRISTIANISME.

Mais, à la différence de la plupart des partisans de la démocratie pure et des vieux tenants de l'égalité, de la fraternité et de la liberté, Marc Sangnier et ceux qui suivaient sa bannière, étaient catholiques, se déclaraient catholiques, affirmaient que la démocratie était essentiellement chrétienne, que la liberté, l'égalité et la fraternité étaient l'essence et la moëlle du christianisme, que la liberté,

1—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes, 25 août 1910.

l'égalité, la fraternité; que la démocratie ne pouvaient triompher et régner que dans le christianisme et par le christianisme.

C'était du moins la tenue qu'ils prirent, et nous le croyons, très sincèrement, au commencement de leur apostolat. Ils se montraient enthousiastes du christianisme, précisément parce c'était la religion qui relevait et honorait les humbles, les pauvres, les déshérités, parce que Jésus Christ avait eu un cœur débordant d'amour pour les pauvres, parce qu'il avait condamné la domination de l'homme sur l'homme comme une ambition pharisaïque, parce qu'en identifiant le salut individuel et le royaume de Dieu, il avait supprimé le conflit entre l'intérêt privé et l'intérêt général, et uni ou plutôt identifié l'un et l'autre, parce que les apôtres avaient établi la première Eglise comme une famille de frères, où tous les biens étaient en commun. Il fallait—et c'était là leur ambition— reprendre ces principes de Jésus-Christ et de ses apôtres, les présenter à la société contemporaine, la conquérir à ces sublimes réalités et en faire une cité idéale où nul n'ambitionnât la première place, où chacun ne cherchât qu'à rendre service à ses frères, où les biens ne fussent point la propriété de quelques privilégiés, mais devinssent le patrimoine commun de tous.

Comment atteindre à cette restauration de la *fraternité universelle*, et, par elle, de *l'égalité* et de *la liberté*, de *la démocratie*, de *la justice* et de *la dignité humaine* ?

LES CERCLES D'ÉTUDES DU SILLON.

Ils répondaient: par *l'étude* et *l'exercice* | par l'étude et l'exercice *en commun*, par l'étude et l'exercice où les camarades s'exerçaient *à vivre les principes et les doctrines du Sillon*.

Ici intervient le facteur qui devait créer les Sillonistes et par eux infuser un nouvel esprit à la société et enfanter la pure démocratie. Il était évident en effet que partout l'autorité usait de beaucoup de contrainte, que l'inégalité affligeait la plupart des hommes, que la fraternité était pour le plus grand nombre un mot vide de sens; que toutes les classes de la société, celles d'en bas peut-être plus encore que celles d'en haut, étaient rongées par l'égoïsme, la soif de l'argent, la passion du bien-être et la luxure. Pour faire entrer

l'idéal sublime du Sillon dans les esprits et les cœurs et réformer par lui la société entière, pour faire circuler à travers les masses profondes de ce peuple enivré d'orgueil et avili par la jouissance, un courant sauveur de désintéressement et de dévouement, il faut que ceux qui aspirent à un état social plus parfait se fassent une âme en quelque sorte royale, une conscience qui ne connaisse que l'im-molation au devoir et ne poursuive que le bien de l'humanité ; il faut que les âmes d'élite se mettent en face d'elles-mêmes, s'interrogent et reconnaissent le vrai et le bien, fassent part de leurs recherches et de leurs expériences aux âmes qui les approchent et mettent en commun leurs lumières et leurs efforts.

Ainsi commence et se forme un groupe de Sillonistes : c'est un *cercle d'étude*, qui a recherché et découvert l'idéal qu'il veut communiquer au monde. Ainsi se forme un premier groupe, ainsi un deuxième, ainsi un centième, ainsi un millièmè. Tel est le Sillon.

Le Sillon, dit Pie X, se regarde comme le noyau de la cité future; il la reflète aussi réellement que possible. En effet, il n'y a pas de hiérarchie dans le Sillon. L'élite qui le dirige s'est dégagée de la masse par sélection, c'est-à-dire en s'imposant par son autorité morale et par ses vertus. On y entre librement, comme librement on en sort. Les études s'y font sans maître, tout au plus avec un conseiller. Les cercles d'études sont de véritables coopératives intellectuelles, où chacun est tout ensemble maître et élève. La camaraderie la plus absolue règne entre les membres et met en contact total leurs âmes: de là, l'âme commune du Sillon. On la définit *une amitié*. Le prêtre lui-même, quand il y entre, "abaisse l'ôminente dignité de son sacerdoce, se fait élève, se met au niveau de ses jeunes amis et n'est plus qu'un camarades (2).

II. CRITIQUE DU SYSTEME SILLONISTE

LA PART NOBLE DU SYSTÈME

Nous aimons, disait Pie X, nous aimons la vaillante jeunesse armée sous le drapeau du Sillon, et nous la croyons digne, à bien des égards, d'éloge et d'admiration. Nous aimons ses chefs, en qui nous nous plaisons à reconnaître des âmes élevées, supérieures aux passions vulgaires, et animées du plus noble enthousiasme pour le bien (3).

1—Lettre de Pie X aux Arch. et Ev. de France, 25 aout 1910.

2—*Ibid.*

3—Lettre aux Archevêques et Evêques de France sur le Sillon et les Sillonistes, 25 août 1910.

C'eût été une injustice de voir en eux un dévouement de commande et un désintéressement de parade; leur amour pour les classes pauvres ne se bornait point, comme dans tant de chefs socialistes, à une phraséologie emphatique au service d'une ambition à peine dissimulée. " Vous les avez vus, disait Pie X aux Evêques français, pénétrés d'un sentiment très vif de la fraternité humaine, aller au devant de ceux qui travaillent et qui souffrent pour les relever, soutenus dans leur dévouement par leur amour pour Jésus-Christ et la pratique exemplaire de la religion (1)." Il y avait dans leur cœur, la sollicitude des rois les plus pieux pour l'amélioration des classes indigentes, quelque chose du cœur des saints pour le soulagement de toutes les infortunes.

Que ne furent-ils, ainsi que parle Pie X, " mieux armés de science historique, de saine philosophie et de forte théologie pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur (2) ! " Que ne puisèrent-ils la lumière de leur esprit et la règle de leur action dans les Encycliques des Souverains Pontifes, tout spécialement dans celles de Léon XIII, " pour se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes (3) ! " Avec leur ardeur pour les progrès populaires, jeunes et enthousiastes, ils auraient suscité de puissantes réformes en faveur des ouvriers. Ils auraient, d'une part, refoulé les théories révolutionnaires, et d'autre part, concouru à donner aux prolétaires les satisfactions possibles et désirables, et à faire faire à la société contemporaine un grand pas vers la réconciliation du capital et du travail et vers l'apaisement social.

LES ERREMENTS DU SILLON. PREMIER ERREMENT : IL CHERCHE SON IDÉAL DANS LA RÉVOLUTION.

Mais malheureusement, il ne surent point puiser dans le christianisme les principes de leurs études et de leurs revendications sociales.

1—*Ibid.*

2—*Ibid.*

3—*Ibid.*

En premier lieu, ils eurent le tort d'adopter la phraséologie de la Révolution et de chercher là l'idéal de la Cité qu'ils voulaient construire.

Saint Paul faisait à son disciple une recommandation qui a son application dans tous les temps, mais surtout de nos jours. "Tenez, lui disait-il, à n'employer que des formules saines : *Formam babe sanorum verborum*" (3). Car les mots sont les signes mais aussi les véhicules et les facteurs des idées. Les Sillonistes, en adoptant les formules de la Révolution, en prirent les principes. Ils confondirent la liberté naturelle et chrétienne avec la liberté révolutionnaire, l'égalité qu'enseigne le christianisme avec celle des sectaires, la fraternité de l'Évangile avec la fraternité des hâbleurs modernes, la démocratie des catholiques de Schwytz, du Valais et de Fribourg avec la démocratie des socialistes, où plutôt, ils n'eurent devant les yeux que la liberté, l'égalité, la fraternité, la démocratie de la Révolution et des révolutionnaires, qu'ils entreprirent de concilier à leur façon avec l'Évangile, et ils se lancèrent à essayer la construction d'une cité sur ces bases condamnées.

On inspire, s'écrie avec tristesse Pie X, on inspire à la jeunesse catholique la défiance envers l'Église leur mère; on lui apprend que depuis 19 siècles elle n'a pas encore réussi sans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du Sillon (1)!

L'idéal du Sillon c'est le *nivellement des classes* condamné par Léon XIII et les autres papes. C'est plus encore le grand dogme proclamé par Rousseau et tous les révolutionnaires, la *souveraineté du peuple*.

Le Sillon, dit Pie X, place primordialement l'autorité publique dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouvernants de telle façon cependant qu'elle continue à résider en lui (2). Mais, remarque le même Pontife, si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient l'autorité? Une ombre, un mythe; il n'y a plus de loi proprement dite, il n'y a plus d'obéissance. Le Sillon l'a reconnu; puisqu'en effet il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple éman-

3—II Tim. I, 13.

1—Lettre de Pie X sur le Sillon et les Sillonistes, le 23 août 1910.

icipation politique, économique et intellectuelle. La cité future à laquelle il travaille n'aura plus de maître ni de serviteur; les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous rois. Un ordre, un précepte serait un attentat à la liberté; la subordination à une autorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance, (1).

Non, Marc Sangnier ne recule pas devant ces conséquences. Il est tellement fasciné par la liberté révolutionnaire, qu'il trouve l'autorité incompatible avec la liberté : à l'entendre, l'homme ne peut avoir la dignité demandée par sa nature que s'il est soustrait au joug de l'obéissance par la suppression de toute autorité non consentie. Mais, s'écrie Pie X,

Peut-on dire avec une ombre de raison qu'il y a incompatibilité entre l'autorité et la liberté, à moins de se tromper lourdement sur le concept de la liberté? Peut-on enseigner que l'obéissance est contraire à la dignité humaine et que l'idéal serait de la remplacer par "l'autorité consentie?" Est-ce que l'obéissance aux hommes en tant que représentants légitimes de Dieu, c'est-à-dire, en fin de compte, l'obéissance à Dieu, abaisse l'homme et le ravale au-dessous de lui-même? Est-ce que l'état religieux, fondé sur l'obéissance, serait contraire à l'idéal de la nature humaine? Est-ce que les Saints, qui ont été les plus obéissants des hommes, étaient des esclaves et des dégénérés? Est-ce qu'enfin on peut imaginer un état social où Jésus-Christ revenu sur terre ne donnerait plus l'exemple de l'obéissance et ne dirait plus: "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu? (3)"

On le voit, les Sillonistes; qui l'aurait cru de catholiques ardents? ont glissé jusqu'à *l'état de nature*, célébré par Rousseau dans son *Contrat social* comme le suprême idéal de la nature humaine.

PAUL BLONDEL.

(*La fin prochainement*)

1—*Ibid.*

2—*Ibid.*

3—*Ibid.*

PAGES ROMAINES

LA QUESTION DU BLÉ EN ITALIE.—LA SALLE JUIVE AU LATRAN.

Les émotions du tremblement de terre du 13 janvier avaient été précédées et elles ont été suivies par d'autres émotions dues au spectre de la famine qui, depuis quelque temps, par suite de l'augmentation du prix du pain et des denrées alimentaires, épouvante les classes populaires de l'Italie.

Le danger est-il réel? Beaucoup l'affirment, d'autres le nient, et ces derniers en attribuent la menace à l'intervention secrète de l'Allemagne, heureuse de provoquer des soulèvements pour observer les forces de son alliée d'hier pouvant devenir son adversaire de demain, ou encore au parti républicain qui s'ingénie à multiplier les embarras du gouvernement pour amener une crise qui en modifierait la forme. C'est sous l'influence de la peur de ce danger que, dans toutes les provinces du royaume se succèdent, se multiplient des manifestations hostiles au pouvoir, auquel on demande à la fois et des garanties pour l'approvisionnement de l'Italie jusqu'à la prochaine récolte, et son intervention pour maintenir le prix du pain à la portée de la bourse la plus modeste.

Loin d'être pacifique, en certaines villes, à Catane, par exemple, ces manifestations prirent le caractère de véritables émeutes; sous l'empire de la surexcitation populaire d'importants dégâts matériels s'en suivirent, et en quelques lieux, on eut à regretter les blessures et la mort de quelques victimes.

Emu finalement par l'étendue et la persistance des démonstrations, le gouvernement italien prit une série de mesures pour atténuer une crise qu'il n'avait su prévoir. Par décret royal le droit de douane sur les céréales et les farines fut supprimé jusqu'au 30 juin. Les tarifs de transport furent réduits de 50% sur les chemins de fer et sur les navires des compagnies subventionnées. On arrêta qu'un recensement des stocks pourrait être effectué partout où l'administration le jugerait utile. Enfin, des facilités financières furent concédées aux syndicats qui, dans chaque province, s'occuperaient d'acheter des céréales et d'en approvisionner les consommateurs.

Au point de vue économique, le problème semble donc en bonne voie, mais le gouvernement, par son imprévoyance, n'a-t-il pas favorisé ceux qui l'ont tout au moins rendu plus difficile à résoudre?

Par suite de l'augmentation rapide et excessive du prix du blé, à cause de la guerre européenne, de la crise relative au travail industriel et agricole, l'abolition du droit de douane ne s'imposait-elle pas depuis longtemps, vu surtout que jamais les prix ne s'étaient tant élevés?

D'après les statistiques, dans les années 1873 et 1874, qui furent les plus dures, le quintal varia entre 37 francs et 37.50; aujourd'hui, il en est arrivé à être payé de 43. à 43.50.

Il est vrai que l'abolition de la douane sur ce point va enlever à l'Etat 80 millions de revenu. Mais le gouvernement aurait pu ne pas priver le Trésor de cette somme considérable, si, plus prévoyant qu'il n'a été, il eût, en août et en septembre derniers, acheté lui-même ce qui manquait à la récolte nationale pour suffire aux besoins de la population. Les blés de l'Amérique du nord valaient alors 25 frs le quintal et le fret pour la même quantité ne dépassait pas 2.25.

Cette imprévoyance fut encore aggravée par la fermeture des Bourses qui empêcha les spéculateurs italiens de s'approvisionner à l'étranger.

Trop tard, le gouvernement italien s'est décidé à acquérir lui-même du blé qu'il a payé 33 frs le quintal au lieu de 25, sans compter le fret qui s'est élevé à 4.50 et même à 5 frs.

Ainsi, l'Etat paie aujourd'hui 37.50 ce qu'il aurait payé en août dernier 27.50; cette énorme différence de 10 frs par quintal est à la charge de la population, tandis que d'autre part, par l'abolition de la douane le Trésor perd à son tour 80 millions.

Ce n'est là qu'un côté de la situation, celui qui regarde le blé étranger, car le prix du blé national s'est accru rapidement par le double motif et de l'incertitude où l'on était des mesures que prendrait le gouvernement pour assurer les provisions nécessaires à la population, et de l'égoïsme des accapareurs qui ont exploité la situation.

En plus, les statistiques ne disent-elles point que la dernière récolte a eu, dans le monde entier, un déficit de 67 millions de quintaux sur les années précédentes? L'Italie n'a récolté que 46 millions au lieu de 58. Le Canada n'a eu que 43.8 millions, au lieu de 63; la Russie 178 millions, au lieu de 227; la Roumanie 12 millions au lieu de 22, comme les années précédentes; la Hongrie 34 millions, au lieu de 41; l'Inde 83 millions, au lieu de 98; seuls les Etats-Unis ont fait exception en récoltant 242 millions de quintaux au lieu de 207 de l'année antérieure, mais l'Australie a subi dans sa récolte un vrai désastre.

C'est donc approximativement une diminution du 15% sur la récolte du monde entier, et du 20% sur celle de l'Italie.

Le grand Institut international d'Agriculture établi à Rome avait donné tous ces chiffres sans que le gouvernement italien en fût devenu plus prévoyant.

L'Italie consomme 57 millions de quintaux par an; une seule fois, en 1913, elle n'a pas eu besoin de demander à l'étranger ce que son sol ne lui donnait point. Les dernières statistiques attestent en effet que, en 1909, elle récolta 51,813.000 quintaux; en 1910 elle ne produisit que 41,750.000; en 1911, 52,362.000, en 1912, 54 millions; en 1913, 58.432.000 quintaux. En ne produisant que 46,000, 000 en 1914, elle devait donc prendre les mesures nécessaires pour combler son déficit de 10 millions qui lui manquaient, ainsi qu'elle avait fait en d'autres années, et cela, d'autant plus que l'expérience prouve que le soldat absorbe une plus grande quantité de pain que le citoyen vivant paisiblement chez lui, et que mobilisant ses troupes, en vue des risques d'une guerre, elle devait par conséquent faire de plus amples provisions.

Cette funeste imprévoyance gouvernementale sert de prétexte aux agitateurs dont les projets menacent la paix sociale, en s'efforçant de limiter la liberté d'action de l'Etat dans les circonstances extrêmement difficiles que traverse en ce moment la vie internationale. C'est une grande faute de l'avoir fait naître.

Le musée de Latran, trop peu connu, et cependant si instructif pour qui veut étudier l'épigraphie chrétienne, vient d'inaugurer une salle où ont été recueillies 120 inscriptions relatives à la colonie juive qui vivait à Rome dans les derniers temps de la République et sous le règne des empereurs. Redigées en grec, en latin, (deux seulement en langue hébraïque) ces inscriptions qui contiennent des noms propres, avec les dignités de ceux qui les portèrent, des noms des synagogues de la Ville, paraissent appartenir la plupart au III^e siècle. Sur beaucoup d'entre elles furent gravées des figures symboliques de la religion antique: le chandelier à sept branches, l'aron pour les volumes de la Loi, la corne qui servait à garder l'huile des onctions, les colombes, les *spatulae palmarum*, etc.

Les titres relevés dans les inscriptions gardent le souvenir des divers degrés de la hiérarchie civile et religieuse de la communauté judaïque: les archontes, les prêtres, les *archisynagogi*; ces derniers étaient les chefs des assesseurs de la synagogue, conseil suprême religieux; les *seniores* qui composaient le sanhédrin, le *gerusiarca*, c'est-à-dire le président de ce même tribunal du sanhédrin dont les membres étaient des scribes et des docteurs de la Loi.

Mais l'une des plus intéressantes de ces inscriptions est celle qui porte ces mots: *Felicitā proselita annos sex Nuenn peregrina*, etc. Les prosélytes de la religion juive se divisaient en 2 catégories: l'une plus rigoriste embrassait toutes les prescriptions de la loi, tous les rites fixés par Moïse, et ceux qui en faisaient partie se nommaient prosélytes de *justice*; l'autre, qui se contentait de l'observance de la loi naturelle, donnait à ses adeptes le nom de prosélytes de la *porte*. Or, cette Félicité, dont le souvenir est gardé par l'inscription, resta 6 ans prosélyte et reçut dans sa conversion au judaïsme le nom de *Nuenn* (Noémi). Le témoignage lointain ne détermine pas en laquelle des 2 catégories, de justice ou de la porte, la nouvelle Noémi entra.

Une autre inscription dit à son tour qu'une femme nommée *Beturia Paulina* s'appela *Sara* après sa conversion au judaïsme.

En indiquant à quelle synagogue appartenait le défunt ou la défunte, ces pierres tombales, provenant la plupart, du plus grand et plus ancien cimetière juif de la *Via Portuense*, révèlent que la colonie juive de Rome était divisée en communautés religieuses, comme une ville catholique est divisée en paroisses. Grâce aux inscriptions de la salle juive du Latran, on connaît aujourd'hui les noms d'une douzaine de synagogues, celles des *Campenses*, des *Augustenses*, des *Agrippenses*, des *Siburenses*, des *Volumnenses*, des *Elæenses*, des *Hebræi*, des *Calciarienses*, etc.

Ce fut au dernier siècle de la République que les juifs vinrent s'établir à Rome pour y exercer l'industrie et le commerce, selon ce que nous rapportent Cicéron et Suétone, et tant leur nombre s'accrut rapidement que Tibère, en prenant ombrage, essaya d'en enrayer le mouvement, en interdisant sous les peines le plus sévères *ægyptios judaicose ritus*. Leur prospérité sous Caligula porta Claude à les bannir une seconde fois de la Ville. La destruction de Jérusalem les y ramena; Domitien les frappa d'un impôt vexatoire pour la réédification du temple de Jupiter Capitolin. Nerva, qui réduisit la taxe à une contribution modeste consacra le souvenir de son acte par une médaille commémorative portant en légende: *Fisci Judaici calumnia sublata*.

Plus tard, Septime-Sévère leur permit l'accès aux honneurs publics, et même au *Clarissimato*. Martial et Juvénal nous racontent que leurs quartiers de prédilection étaient la Ière et la XIVe régions, ce qui est confirmé par la position de leurs principaux cimetières sur la voie Appia et sur la voie Portuense.

Sous l'Empire romain toute la vie religieuse se concentrait dans les temples païens, dans les titres chrétiens, dans les synagogues juives; mais à mesure que le christianisme se développa, après avoir grandi, comme dit Tertullien *sub umbraculo religionis insignissimæ certe licitæ*, il sépara sa cause de la religion juive et affronta le formidable choc de la vieille religion romaine. Des antiques synagogues de Rome il ne reste plus que le souvenir, les vieux temples païens sont devenus des églises catholiques. La collection des pierres qui évoquent l'époque des Iers siècles sert donc à proclamer la grande victoire de la religion du Christ; à ce point de vue, comme à bien d'autres, la visite de la salle juive au Latran est du plus puissant intérêt.

DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

Une Française au XXe Siècle, par Y. d'ISNÉ. In-12 fr 2.00.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e). Bienheureuse l'âme qu'anime un profond esprit de foi! Quand elle se trouve aux prises avec les réalités pénibles de la vie, elle sait se ressaisir à temps et se refaire un idéal nouveau. L'on ne tarde pas à voir rayonner autour d'elle le dévouement, la générosité et le sacrifice.

Une Française au XXe Siècle nous met sous les yeux le spectacle de la transformation de l'une de ces âmes droites et sincères qui ne veulent pas sombrer dans la désespérance. C'est une leçon forte et profonde, car elle renferme tout un programme de vie active, bien fait pour une femme du monde qui sait voir les misères physiques ou morales qui l'entourent et qui s'applique à leur porter remède.

Ecrit d'une plume alerte et bien française, plein de vie et d'entrain, ce récit simple et charmant mérite une place dans la bibliothèque d'une femme sérieuse.
P. C.

Une âme de grande dame. La Fille du Général Bertrand, par l'abbé JEAN VAUDON, lauréat de l'Académie Française. In-12 écu, avec portrait... 2.00 (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris-6e.) Ce nom de Bertrand est l'un des plus beaux de France, mais il brille d'un nouvel éclat dans la personne de celle qui l'a porté. Elle naquit et vécut dans le "grand monde", mais elle y conserva toujours un rare sens de la vie chrétienne et surnaturelle: elle sut donner à ces personnages qu'elle ne cessa de coudoyer le spectacle d'une âme simplement mais profondément chrétienne. Elle a passé sans bruit cependant, mais elle a laissé le souvenir d'une vie pleine de bons exemples et féconde en bonnes inspirations. Elle mérite certainement d'être comptée au nombre des âmes les plus nobles du XIXe siècle.

P. C.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

L'abbé Charles-Edouard MAILHOT. *Les Bois francs*, in-8 de 475 pages. La Compagnie d'imprimerie d'Arthabaskaville, Arthabaska, 1914. Elle a bonne mine avec son texte si net sur papier blanc et ses belles photogravures hors texte, cette histoire des *Bois francs*, et il faut savoir gré à l'âme patriotique qui a si bien utilisé les loisirs d'une retraite bien gagnée pour recueillir la matière première de son livre, et lui donner ensuite une forme aussi digne qu'attrayante. L'auteur a consacré la première partie de son travail à l'histoire générale des *Bois francs* et, pour prouver au lecteur que les pionniers des âges héroïques de cette colonie aujourd'hui florissante y ont implanté les belles vieilles traditions de leurs paroisses d'origine, il a brossé une série de scènes de mœurs où l'on retrouve avec joie le charme et la saveur des anciens jours. On est non moins heureux de reconnaître, notamment dans la seconde partie du livre, consacrée à de courtes monographies paroissiales, plusieurs figures remarquables de notre vieux clergé québécois, qui après avoir planté dans la souffrance et la privation, des germes confiés à la sollicitude pastorale de zélés Apollon, et aujourd'hui fructifiant au centuple sous la rosée de la grâce divine, sont allés, sur l'ordre du Maître, fonder, qui une ville, comme les Déziel, qui un diocèse, comme les Racine, ou gouverner des paroisses et des œuvres importantes, comme les Trudelle et les Suzor, ce dernier survivant d'une période écrite en lettres d'or dans les annales de la colonisation canadienne-française.
L. L.

Dr Aurèle NADEAU. *La constipation habituelle et son traitement par le régime*, 2e édition, 80 pages in-8, Beauceville 1914. Voilà un traité populaire de thé-

rapeutique sans médicaments qui va mériter à son auteur la reconnaissance de l'humanité souffrante. Elle coûtera pourtant au client moins que le prix d'une consultation, guère plus que celui d'une boîte de pilules brevetées. (1) Il fallait, tout de même, à l'intelligent praticien qui l'a écrit, un désintéressement peu ordinaire; car à la campagne et dans les milieux ouvriers, on ne croit guère aux prescriptions d'un médecin qui n'est pas doublé d'un pharmacien. L'initiative du Dr Nadeau a été couronnée de succès, puisque la première édition de son traité, tirée pourtant à 3000 exemplaires, (chiffre présomptueux pour notre marché littéraire) a été enlevée prestement. C'est là une première récompense de son geste courageux. La diffusion de ses salutaires leçons fera plus qu'en centupler les conséquences bienfaisantes, et, s'il ne réalise pas les millions que certaines panacées ont valus à leurs vulgarisateurs, il aura la joie d'avoir augmenté le capital national en contribuant à la vitalité et à la longévité de ses compatriotes.

L. L.

Bulletin de la Société Historique de Saint-Boniface, vol. III *Lettres de Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, premier évêque de Saint-Boniface*. Ces lettres, publiées récemment comme supplément aux *Cloches de Saint-Boniface*, forment, réunies, une brochure compacte de près de 300 pages in-8 (2) Il n'est pas besoin de signaler à nos lecteurs l'importance de cette correspondance du fondateur de l'Église de l'Ouest canadien. Outre l'intérêt historique qu'offrent le récit et l'autobiographie du missionnaire, et les salutaires leçons de renoncement et de zèle apostolique qui s'en dégagent, on y trouve le charme de l'étude sur le vif du vaillant évêque, que seule peut révéler l'intimité de ses relations épistolaires.

P. Odoric-M. JOUVE, O. F. M. *Les Franciscains et le Canada*. Vol. I—*L'Établissement de la Foi, 1615-1629*; 506 pp. in-8, Québec. Couvent des Stigmates 1915.—Ce volume est le premier d'une série de *Relations* des fils de saint François en terre canadienne. L'auteur qui, pour la rédiger, a puisé largement dans les œuvres de Sagard, de Chrestien Leclercq et d'autres historiens de son Ordre qui ont écrit sur nos premières missions, était tout désigné pour être leur continuateur. Les monographies toujours intéressantes à lire et soigneusement documentées qu'il avait de temps à autre publiées dans la *Revue du Tiers-Ordre*, avaient révélé chez lui d'incontestables aptitudes historiographiques. A peine les Franciscains revenus au pays après une absence de près d'un siècle, le P. Odoric s'était empressé, avec l'aide de son confrère, le Père Hugolin, de recueillir partout les fragments de l'histoire des Récollets leurs dévanciers et de classer leurs notes en vue d'un travail de plus amples proportions. Il a compulsé dans ce dessein maintes archives au Canada, en France et à Rome, et le résultat de ses recherches se manifeste déjà dans son *Établissement de la Foi*, qui cite des pièces inédites du plus haut intérêt. Il va sans dire que la meilleure partie de ces trouvailles est réservée aux volumes à suivre. On est heureux, dans celui-ci, de voir figurer, à côté des premiers apôtres de la Nouvelle France, et rivalisant avec eux de zèle pour la conversion des infidèles, l'héroïque Samuel de Champlain, l'immortel fondateur de Québec. Bientôt, sur le même plateau que domine l'image du grand explorateur, s'élèvera un autre monument, destiné à perpétuer le souvenir de l'Établissement de la foi au Canada. Ce voisinage n'est pas un pur accident, mais un hommage et un acte de justice et de reconnaissance.

L. L.

1—Prix 25 sous, chez tous les libraires.

2—En vente à l'Archevêché de Saint-Boniface, Manitoba, au prix d'une piastre.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - L'abbé L. LINT AY.

Imprimerie de L'ÉVÉNEMENT, 30 rue de la Fabrique, Québec.